

corus™

ENTERTAINMENT

CORUS EST À LA HAUTEUR

Rapport annuel 2005

Comment Corus est-elle à la hauteur?

En 2005, Corus Radio s'est hissée à la première position au Canada pour l'auditoire et la syntonisation. Les chaînes de télévision spécialisées de Corus W Network, YTV et Treehouse TV ont toutes remporté la première place auprès de leur auditoire respectif. L'émission télévisée tridimensionnelle pionnière destinée aux tout-petits de Nelvana, *Rolie Polie Olie*, a reçu son troisième trophée Emmy. Nous avons aussi affiché les revenus et le bénéfice sectoriel les plus élevés de l'histoire de notre Société. Par conséquent, peu importe sous quel angle vous le regardez, nous ne pouvons que constater que 2005 a été un exercice exceptionnel pour Corus Entertainment grâce à nos gens, à nos partenaires et à nos auditoires.

Points saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2005	2004	2003	2002	2001
Produits	683,1	666,8	643,9	674,5	556,8
Bénéfice sectoriel ¹	195,3	90,4	165,3	125,6	123,9
Bénéfice net (perte nette)	71,1	(23,1)	40,0	(168,6)	128,2
Résultat par action					
De base	1,66 \$	(0,54) \$	0,94 \$	(3,96) \$	3,09 \$
Dilué	1,65 \$	(0,54) \$	0,94 \$	(3,96) \$	3,06 \$
Total de l'actif	1 928,4	1 871,9	1 940,6	1 940,0	2 269,8
Total du passif financier à long terme	660,4	690,9	693,5	761,3	710,3
Dividendes en espèces déclarés par action					
Actions de catégorie A avec droit de vote	0,065 \$	0,04 \$	–	–	–
Actions de catégorie B sans droit de vote	0,075 \$	0,04 \$	–	–	–

1) Tel qu'il est défini sous la rubrique «Principaux indicateurs de rendement – Bénéfice sectoriel et marge brute sectorielle» du rapport de gestion.

CORUS TÉLÉVISION SE MONTRE À LA HAUTEUR DES ATTENTES DE SES AUDITOIRES

Recherches inégalées, marques solides, marketing novateur et programmation de qualité. Voilà ce qui fait de Corus un chef de fil sur le marché de la télévision spécialisée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au Canada, les chaînes spécialisées W Network, destinée aux femmes, YTV, destinée aux enfants et le Treehouse TV, destinée aux tout-petits sont toutes les trois au premier rang.

Avec YTV, Treehouse et des participations dans TELETOON et Discovery Kids, Corus Entertainment a le portefeuille de réseaux destinés aux enfants le plus solide au pays. YTV est regardée dans plus de huit millions de foyers canadiens, et sa programmation compte 15 des 20 émissions pour enfants les plus populaires, dont *All Grown Up*, *The Fairly OddParents* et *Bob l'éponge*.

Regardée par plus de dix millions de téléspectateurs en moyenne par mois, W Network est la chaîne canadienne destinée aux femmes de 25 à 54 ans la plus populaire. Les émissions de W offrent aux femmes un divertissement captivant, que ce soit des dramatiques populaires ou des séries sur le mode de vie, en passant par les superproductions cinématographiques. En investissant dans des recherches inédites à l'aide du rapport HEReport de W Network et en offrant une programmation diversifiée, y compris des séries s'adressant à un auditoire plus jeune, comme *Gilmore Girls* et *Style By Jury*, la chaîne W est aussi devenue la première chaîne spécialisée pour les femmes âgées de 18 à 49 ans.

Corus Television trace aussi la voie à la présentation de contenu novateur. Afin d'offrir à notre clientèle un meilleur contrôle sur leurs habitudes d'écoute, nous avons lancé trois services à la carte : l'abonnement à la chaîne Treehouse-On-Demand, la chaîne YTV Anime On-Demand et la chaîne The Documentary Channel On-Demand. En décembre 2004, Movie Central est devenue le premier service au Canada à offrir une programmation haute définition 24 heures sur 24. Reconnue comme étant un joueur de taille au sein de l'industrie indépendante de la production cinématographique et télévisuelle, Movie Central a augmenté le nombre de ses abonnements de 6 %, qui est passé à plus de 748 000 en 2005.

En plus de YTV, Treehouse, TELETOON, Discovery Kids, W Network, The Documentary Channel et Movie Central, le portefeuille de notre secteur Télévision comprend CMT Canada, SCREAM, Telelatino, Corus Custom Networks, le service de musique digitale Max Trax et trois stations locales de télévision en liaison radio.

RADIO CORUS TIENT LE HAUT DU PAVÉ

Sur le plan de l'auditoire, de la syntonisation, des meilleures pratiques à l'égard de la clientèle et de l'innovation, Corus Entertainment est clairement le chef de file de la radio canadienne.

Corus Radio, qui exploite maintenant des stations dans neuf des dix principaux marchés radiophoniques du Canada (en hausse par rapport à huit à l'exercice précédent), a augmenté son auditoire qui a atteint 8,5 millions de personnes en 2005. En moyenne, les Canadiens ont syntonisé une station de Corus Radio 44 % plus souvent que celles de notre plus proche concurrent.

Nous croyons important de canaliser la force de nos actifs radiophoniques pour la mettre au service des collectivités où nous sommes présents, afin de soutenir le talent des Canadiens, de fournir le meilleur service qui soit à notre clientèle et d'informer et de divertir notre auditoire.

Au dernier exercice, des mesures ont été mises en œuvre, comme la garantie relative aux ventes et le code de déontologie professionnelle relatif aux ventes de Corus Radio, tenant notre promesse de devenir un modèle dans l'industrie. Nos efforts ont été reconnus par l'Association canadienne des annonceurs et nous ont aidés à renforcer nos relations avec nos annonceurs, ce qui a contribué à la hausse de 11 % de nos revenus de publicité.

Les sites Web de nos stations, dynamiques et au contenu riche, ont été l'objet de 1,4 million de visites individuelles par mois, et nous avons une base de données en expansion comprenant plus de 630 000 membres inscrits. Corus Radio a réussi de nouvelles percées innovatrices au cours de l'exercice écoulé en devenant le premier radiodiffuseur commercial du Canada à offrir une programmation baladodiffusée et le premier à rendre ce média accessible à nos annonceurs.

Pour l'exercice 2006, les perspectives laissent entrevoir que Corus Entertainment continuera à profiter du portefeuille radiophonique le plus solide au Canada, respectant ainsi notre détermination à offrir ce qu'il y a de mieux à nos auditoires, à notre clientèle et à nos collectivités.

CONTENU DES PERSONNAGES À LA HAUTEUR DE NOS AUDITOIRES

Nelvana conçoit des images de marque qui enrichissent la vie des enfants. Chef de file de l'animation télévisée depuis plus de 30 ans, Nelvana devient rapidement un joueur important dans l'arène mondiale des produits dérivés et de la commercialisation destinés aux enfants.

Nelvana peut être fière de son historique d'innovation en matière d'animation et demeure à l'avant-garde de l'industrie, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Pionnière dans la production télévisuelle tridimensionnelle, Nelvana a établi sa réputation avec *Rolie Polie Olie* qui, cette année, a récolté son troisième trophée Emmy. Cette reconnaissance met en lumière la qualité exceptionnelle du studio de production tridimensionnelle de Nelvana.

Cette année, Nelvana a poursuivi l'optimisation de la valeur de sa vidéothèque, concluant plus de 350 ententes de diffusion dans plus de 160 pays. En plus de la diffusion et du divertissement maison, Nelvana a exploré de nouvelles sources de distribution de contenu, notamment en jetant les bases d'une entente avec le géant américain de la cablôdistribution Comcast, dans le but de lancer un nouveau service de vidéo à la carte à l'intention des enfants de six à douze ans, et en signant une série d'ententes visant le contenu pour appareils mobiles ainsi que de nouveaux marchés de distribution pour Benjamin la tortue, Babar et Braceface.

La tortue préférée de tous, Benjamin la tortue, a non seulement posé les jalons du domaine mobile au cours de l'exercice mais a aussi, grâce à l'éditeur de livres pour enfants Kids Can Press [une division de Nelvana], trouvé un nouveau port d'attache sur la Centre Island à Toronto. Le jardin pour enfants Benjamin la tortue est fondé sur la créativité et les partenariats, deux thèmes récurrents dans les stratégies d'affaires et de soutien à la collectivité de Kids Can Press.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

CHERS ACTIONNAIRES,

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'en 2005, notre Société a prospéré sous tous les angles. Nos objectifs financiers de l'exercice visaient un bénéfice sectoriel consolidé s'établissant entre 190 millions et 200 millions de dollars, des flux de trésorerie disponibles se situant entre 50 millions et 60 millions de dollars et une réduction de notre dette nette à 2,5 et à 3,0 fois le bénéfice sectoriel. Nous avons dépassé ces objectifs, généré les revenus et le bénéfice sectoriel les plus élevés de notre histoire et affiché une augmentation de 36 % du cours de notre action.

Nous tenons à remercier nos 3 000 employés, dont la contribution à cet exercice couronné de succès est incalculable. Plus particulièrement, nous aimerions reconnaître la contribution des employés des sept stations du Québec et de Red Deer qui nous quittent et nous aimerions souhaiter la bienvenue à nos nouveaux employés des huit stations que nous avons acquises au Québec. Nous désirons aussi rendre hommage à Dorothy Zolf McDonald, membre sortant de notre conseil d'administration. Dorothy a siégé au conseil depuis la fondation de notre Société et nous la remercions pour son dévouement, ses conseils avisés et son soutien au cours des années.

Nos résultats de 2005

À 683,1 millions de dollars, nos revenus de l'exercice sont les plus élevés jamais atteints par notre Société, ainsi que le bénéfice sectoriel consolidé de 195,3 millions de dollars, en hausse de 116 % par rapport à 2004. Nos flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 52 % pour s'établir à plus de 79 millions de dollars, ce qui nous permet de réaliser un ratio d'endettement de 2,4 par rapport au bénéfice sectoriel. Le bénéfice net s'est dégagé à 71,1 millions de dollars, et le résultat de base par action à 1,66 \$.

Nous sommes fiers de constater que chacun des secteurs de la Société a joué un rôle dans notre succès :

Radio

Corus Entertainment a continué d'être le chef de file des exploitants de stations de radio au Canada sur le plan de l'auditoire et de la syntonisation. Pour l'exercice, les produits se sont établis à 252,7 millions de dollars, en hausse de 11 %, et le bénéfice sectoriel a augmenté de 15 %. Nos stations ont profité d'un marché de la publicité solide, tant à l'échelle locale que nationale, générant une croissance de la publicité de 11,3 % par rapport à une hausse totale sur le marché de 8,7 %. Corus Radio est resté en tête du marché avec un auditoire atteignant 8,5 millions de personnes et un taux de syntonisation de l'auditoire plus élevé de 44 % par rapport à celui de notre plus proche concurrent.

Télévision

En 2005, notre secteur Télévision a continué sur sa lancée. Pour l'exercice, les produits ont totalisé 354,2 millions de dollars, en hausse de 7 %, et le bénéfice sectoriel a augmenté de 13 %. Principalement grâce à CMT, à W Network et à TELETOON, les revenus de publicité des chaînes spécialisées ont monté de 13 %, l'ensemble des revenus de publicité de la division affichant une hausse de 9 %.

Les abonnés à Movie Central sont en hausse de 6 % et SCREAM a atteint le million d'abonnés, contribuant ainsi à la croissance de 5 % des produits tirés des abonnements du secteur. Du point de vue du classement, W Network, YTV et Treehouse ont été en tête, détenant la première position pour leur public cible respectif.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Contenu

Avec une baisse prévue des produits d'exploitation, s'établissant à 82,3 millions de dollars pour l'exercice, Nelvana a contribué dans une proportion de 3,6 millions de dollars au bénéfice sectoriel de notre Société et a affiché, pour le deuxième exercice consécutif, des flux de trésorerie disponibles. Nelvana a poursuivi la réduction de ses coûts par épisode et a mis l'accent sur le développement de marques comportant de multiples sources potentielles de revenus. Nelvana a aussi élaboré des stratégies visant la mise en valeur de sa cinémathèque. La Société a passé une entente avec le géant américain de la câblodistribution Comcast en vue du lancement de Vortex On-Demand, nouveau service de vidéo à la carte fournissant une programmation destinée aux enfants de six à douze ans sur plate-forme numérique. Cette entente servira de modèle pour les ventes futures dans d'autres territoires.

Perspectives

Pour 2006, nous sommes emballés par les occasions qui se présentent et nous croyons être en mesure de continuer d'afficher des résultats supérieurs qui augmenteront la valeur pour les actionnaires. Pour 2006, nos objectifs financiers sont clairs :

- Bénéfice sectoriel consolidé se situant entre 210 millions de dollars et 220 millions de dollars
- Flux de trésorerie disponibles totalisant entre 70 millions de dollars et 85 millions de dollars.

Nous croyons à la force de nos activités principales.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Nous comptons poursuivre sur notre lancée en misant toujours sur nos actifs en vue d'offrir à nos auditoires un contenu captivant et intéressant et de fournir à notre clientèle des actifs multimédias ciblés qui donneront un élan à leur entreprise.

Nous continuerons d'affirmer notre leadership dans le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies. En 2005, Treehouse On-Demand est devenu le premier service à la carte destiné aux enfants du Canada, Movie Central a lancé la première chaîne haute définition continue au pays et nous avons été le premier radiodiffuseur commercial au Canada à offrir la baladodiffusion et à permettre à nos annonceurs d'avoir accès à ce nouveau média. Nous poursuivons l'utilisation de nouvelles technologies afin d'être mieux adaptés à nos auditoires et d'offrir une valeur accrue à notre clientèle en ciblant précisément les consommateurs potentiels.

Nous continuerons de mettre en œuvre des stratégies ciblées pour chacun de nos secteurs d'activité. Nous croyons à la force de nos activités principales. Nous avons le groupe de stations de radio le plus solide au Canada et nous estimons que nous pouvons renforcer notre position de chef de file. Nous sommes engagés à améliorer le classement et les produits d'exploitation de notre secteur Télévision, particulièrement à l'aide de nos chaînes spécialisées. Et nous continuerons de positionner Nelvana de manière stratégique à titre de fournisseur de contenu afin de soutenir nos actifs télévisuels.

Nous poursuivons notre investissement dans nos gens, car ils constituent les assises de notre succès. Université Corus continuera d'offrir aux employés un moyen de développement personnel et une façon pour notre Société de bâtir une équipe qui nous confère un avantage concurrentiel. Nous utiliserons encore notre sondage des employés, notre conférence sur le leadership, l'intranet de la Société, les bulletins et les réunions au sommet avec le chef de la direction afin de tâter le pouls de notre équipe et de s'assurer que les objectifs et les stratégies de notre Société sont harmonisés à l'échelle de l'organisation.

Nous vous remercions, vous les actionnaires de notre Société, pour votre soutien indéfectible et nous avons hâte de partager nos succès futurs avec vous.

Le président et chef de la direction,

La présidente du conseil dirigeante,

John M. Cassaday

Heather A. Shaw

NOS GENS DES EMPLOYÉS QUI SE DÉPASSENT

La valeur de nos employés dépasse toute estimation. Très compétents, de divers horizons et dévoués, ils constituent les assises de notre succès.

Corus Entertainment s'est engagée à fournir un environnement de travail qui soutient la diversité, encourage l'esprit d'initiative, respecte les gens et reconnaît la contribution de ses employés.

Corus Entertainment est une organisation intelligente. Grâce à l'Université Corus, programme établi en 2003, nous offrons à nos employés un cursus solide axé sur les fondements du leadership, la formation en finances et en ventes et les habiletés en matière de négociation et de présentation. L'investissement dans la formation et la stimulation du perfectionnement personnel de nos employés nous confère un avantage concurrentiel important.

La communication ouverte contribue à créer un sens aigu du travail d'équipe, nous permet de partager nos connaissances et nos succès, et permet d'assurer l'harmonisation des objectifs et des stratégies à l'échelle de la Société. Des mesures comme l'intranet de la Société et les bulletins mensuels tiennent les employés à jour. En outre, nous effectuons un sondage annuel auprès de nos employés afin de sonder le taux de satisfaction et le degré d'attachement de nos employés à nos valeurs fondamentales.

Tout au long de l'année, les visites de notre chef de la direction aux installations de la Société, conjuguées à notre conférence annuelle sur le leadership, constituent des occasions de rétroaction pour nos employés et permettent aux employés et à la direction de partager un ensemble d'objectifs communs.

Chaque année, nous récompensons le rendement supérieur d'une équipe par la remise du prix du Président, les rendements individuels, par la remise de nos prix Samurai pour lesquels les candidats sont mis en nomination par leurs pairs, ainsi que les années de service, par les prix Corus Service.

Nous devons notre succès à l'effort collectif de nos employés. Ils continueront de nous permettre d'accomplir de grandes choses.

CORUS DANS LA COLLECTIVITÉ CORUS EST À LA HAUTEUR DES CIRCONSTANCES

Corus Entertainment s'est engagée à influencer les choses dans les collectivités qu'elle sert. En 2005, nous avons donné plus de 15 millions de dollars en espèces, en produits et en temps d'antenne à plus de 450 œuvres de bienfaisance.

Tout au long de l'année, Corus Entertainment et ses employés ont soutenu des causes louables comme Jeunesse, j'écoute, Clubs Garçons et Filles du Canada, la Fondation canadienne des femmes et l'organisme Kids Up Front. Nous avons aussi offert notre soutien à Centraide et, au moyen de notre programme annuel de promesses de dons des employés, de nos activités de cueillette de fonds et du programme de jumelage des dons des employés par l'entreprise, Corus Entertainment a été en mesure d'augmenter sa contribution de 56 % en 2005.

Nous sommes fiers de notre longue tradition de service aux collectivités locales. Des événements comme le radiothon annuel de trois jours de la radio Corus à Edmonton visant à soutenir le Stollery Children's Hospital, le deuxième radiothon annuel Rock 101 Cares for Kids à l'intention du B.C. Children's Hospital et la campagne de Noël de 13 jours animée par la personnalité torontoise John Derringer de Q107 ont offert à Corus Entertainment des occasions de démontrer son appui envers ses auditoires locaux.

Nous avons aussi fait la preuve que les dons ne doivent pas se limiter à notre collectivité locale ou même nationale. En janvier, Corus Entertainment a mis ses biens multimédias et son important pouvoir de communication au service des efforts de secours à l'intention des victimes du Tsunami au moyen de radiothons et de campagnes télévisées et radiodiffusées d'intérêt général. Les événements spéciaux relatifs aux efforts de secours ont été notamment le bloc parascolaire de YTV, la semaine de la bienveillance dans le cadre de l'émission *The Zone* et la diffusion en simultané, par CMT, du concert pour venir en aide aux victimes du Tsunami, *Canada For Asia*.

Mus par la volonté d'influencer les choses, Corus Entertainment et ses employés donnent fièrement là où les besoins se font sentir.

CRÉER UN DIVERTISSEMENT CANADIEN

CORUS VA AU-DELÀ DES ATTENTES

Corus Entertainment est fière d'être canadienne. Cette fierté nous motive à redonner, tant aux industries au sein desquelles nous évoluons qu'au talent qui alimente notre succès.

Corus Entertainment est une force majeure dans l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne. Notre programme Funds & Initiatives vise à soutenir le talent d'ici au moyen du développement et du financement par actions ainsi que par du financement de production préalable à la vente aux diffuseurs.

Riche d'une longue tradition de soutien du long-métrage et de séries originales canadiens, Movie Central a commencé, au cours de l'exercice, à diffuser une deuxième saison de la série dramatique louangée par la critique, *Slings & Arrows*. De plus, avec la nouvelle série en dix épisodes *Terminal City*, nous continuons de réaffirmer notre engagement envers le soutien de la création de dramatiques de grande qualité au Canada.

Les réseaux spécialisés de Corus Entertainment font eux aussi leur part en soutenant les productions canadiennes et en y investissant. En 2005, c'est avec fierté que nous avons diffusé des productions originales de marque comme *Beauty Quest* [W Network], *Being Ian* [YTV], *This is Daniel Cook* [Treehouse] et *The Road Hammers* [CMT].

L'historique de Nelvana démontre qu'elle a toujours fait valoir les réalisations des créateurs, des producteurs, des écrivains et des chanteurs canadiens. Cette année, Nelvana a reçu plus de 225 abrégés de séries provenant de créateurs canadiens et a choisi plusieurs concepts actuellement en cours de développement.

L'éditeur Kids Can Press, dont 95 % de la liste est composée d'auteurs et d'illustrateurs canadiens, publie chaque année plus de 60 nouveaux titres qui présentent aux enfants toute la richesse de notre histoire, de notre littérature, de notre poésie et de notre art. Chaque année, Kids Can Press investit dans de nouveaux talents du calibre de créateurs chevronnés comme Paulette Bourgeois, Gayle Friesen, Bill Slavin, Elizabeth MacLeod et Wallace Edwards.

Corus Radio soutient les musiciens, tant en ondes qu'à la radio d'antenne. Au nom du client BenQ, Deep Sky a lancé le Video Sound Tour, mettant en vedette trois groupes musicaux canadiens à l'avenir prometteur. Notre secteur Télévision a aussi contribué à l'industrie canadienne de la musique. Depuis 2001, CMT a commandé plus de 125 vidéos enregistrées par des artistes émergents canadiens de la musique country, et Max Trax a fait des contributions financières importantes au cours de l'exercice au Canadian Music Week, au Canadian Songwriters Hall of Fame et au Canadian Country Music Awards.

GOUVERNANCE

CORUS EST À LA HAUTEUR DES EXIGENCES

Un conseil d'administration actif et chevronné, attaché aux principes d'une solide gouvernance, joue un rôle essentiel dans le succès à long terme.

Les valeurs qui guident nos activités quotidiennes sont aussi reflétées dans les directives que nous recevons de notre conseil d'administration, qui adhère au principe selon lequel Corus Entertainment et ses actionnaires ont tout à gagner d'une gouvernance solide. Nos pratiques de gouvernance respectent ou dépassent les exigences des principes de gouvernance de la Bourse de Toronto et sont conformes aux normes de la Bourse de New York et aux modifications proposées.

Nos pratiques de gouvernance ont été préparées par le comité de gouvernance du conseil et reflètent notre engagement à faire preuve d'ouverture et de transparence.

Les composantes de nos pratiques de gouvernance sont présentées en détail dans notre circulaire d'information de la direction de 2005, et sont affichées sur notre site Web, au www.corusent.com, sous la rubrique «Investor Information».

GOUVERNANCE

Pierre Béland **Montréal (Québec)**

M. Béland est président de Métromédia Plus, société d'affichage ambulant de Montréal. Antérieurement, il occupait le poste de président de Corus Radio Québec, Métromédia Broadcasting et Télémedia Québec. M. Béland est membre du Barreau du Québec et participe en outre à plusieurs œuvres de bienfaisance.

Membre du comité des ressources humaines.

John M. Cassaday **Toronto (Ontario)**

M. Cassaday est président et chef de la direction de Corus Entertainment Inc., poste qu'il occupe depuis la création de la Société en septembre 1999.

Antérieurement, M. Cassaday était président de Shaw Media. Il est administrateur de Financière Manuvie et de Sysco Corporation.

Membre du comité de direction.

Dennis Erker **Edmonton (Alberta)**

M. Erker est un associé du FE Advisory Group, société de planification financière et successorale. M. Erker est président du Conseil de Canadian Hydro Developers Inc., administrateur de First Canadian Insurance Company et de Millennium Insurance Company, de même qu'administrateur de plusieurs œuvres de bienfaisance.

Membre du comité de direction et président du comité de gouvernance.

Wendy A. Leaney **Toronto (Ontario)**

M^{me} Leaney est présidente de Wyoming Associates Ltd., cabinet d'investissement privé et de consultation situé à Toronto. Antérieurement, M^{me} Leaney occupait le poste d'administratrice déléguée et co-chef, Communications mondiales, Finances pour Valeurs Mobilières TD Inc. M^{me} Leaney a aussi siégé au conseil de Call-Net Entreprises de 2001 à 2005.

Membre du comité de vérification.

Dorothy Zolf McDonald, Ph.D. **Toronto (Ontario)**

M^{me} McDonald a occupé le poste de professeure agrégée du programme de maîtrise des études en communications à l'Université de Calgary et celui de professeur adjoint invité du Département de marketing et d'analyse économique (Faculté des affaires) ainsi que du Département d'études canadiennes de l'université de l'Alberta. M^{me} McDonald a aussi été présidente du CFCN/CTV Production Fund (pour l'industrie cinématographique de l'Alberta) et a agi à titre d'administratrice de Shaw Communications Inc. Elle est actuellement administratrice du Centre canadien du film ainsi que de Heritage Toronto.

Membre du comité de gouvernance.

Catherine Roozen **Edmonton (Alberta)**

M^{me} Roozen est administratrice et secrétaire générale de Cathon Holdings Ltd. et de la Allard Foundation, postes qu'elle occupe depuis 1981. M^{me} Roozen agit à titre de gouverneure du conseil pour l'Université de l'Alberta et fait partie de nombreux conseils d'œuvres de bienfaisance.

Membre du comité de vérification et du comité de gouvernance.

Ronald D. Rogers **Calgary (Alberta)**

M. Rogers a pris sa retraite à titre de vice-président principal et chef des finances de Shaw Communications Inc. en août 2004. Il est administrateur de The Brick Warehouse Company.

Président du comité de vérification et membre du comité des ressources humaines.

Terrance Royer **Calgary (Alberta)**

M. Royer est vice-président exécutif de la société de placement immobilier Royal Host de Calgary et de Royal Host Corp., société de propriété, de franchisage et de gestion d'hôtels et de centres de villégiature. M. Royer agit à titre de président du conseil de l'Université de Lethbridge et est fiduciaire du Alberta Ingenuity Fund.

Membre du comité de direction et président du comité des ressources humaines.

M. Royer agit à titre d'administrateur principal pour Corus Entertainment Inc.

Heather A. Shaw **Calgary (Alberta)**

M^{me} Shaw occupe le poste de présidente du conseil de Corus Entertainment Inc. depuis la création de la Société en septembre 1999. M^{me} Shaw est membre du comité consultatif du Richard Ivey School of Business et a déjà été administratrice de Shaw Communications Inc. M^{me} Shaw a fait partie et fait toujours partie de nombreux conseils d'œuvres de bienfaisance.

Présidente du comité de direction.

Julie M. Shaw **Calgary (Alberta)**

M^{me} Shaw est vice-présidente, Installations, conception et gestion, de Shaw Communications Inc. et secrétaire de la Shaw Foundation, organisme philanthropique.

Pierre Arcand **Montréal (Québec)**

Président, Québec Radio, Corus Entertainment Inc.

Hal Blackadar **Oakville (Ontario)**

Vice-président, ressources humaines, Corus Entertainment Inc.

John M. Cassaday **Toronto (Ontario)**

Président et chef de la direction, Corus Entertainment Inc.

John P. Hayes **Toronto (Ontario)**

Président, Radio, Corus Entertainment Inc.

Gary Maavara **Toronto (Ontario)**

Vice-président, chef du contentieux, Corus Entertainment Inc.

Thomas C. Peddie, FCA **Toronto (Ontario)**

Vice-président principal et chef des finances, Corus Entertainment Inc.

John R. (Jack) Perraton **Calgary (Alberta)**

Secrétaire général, Corus Entertainment Inc.

Associé principal, Perraton Law

Paul W. Robertson **Toronto (Ontario)**

Président, Télévision, Corus Entertainment Inc.

David Spence, CA **Markham (Ontario)**

Vice-président, contrôleur Corus Entertainment Inc.

Le rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 août 2005 a été dressé au 31 octobre 2005. Il doit être lu avec le rapport annuel de la Société du 31 août 2005 et avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes qui les accompagnent.

L'information financière présentée dans le présent rapport a été préparée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada [«PCGR»]. Se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés de la Société pour un sommaire des différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport constituent des énoncés prospectifs et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. Les résultats ou les événements prédits dans ces énoncés peuvent différer de manière importante des résultats ou des événements réels. Les facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent des prévisions actuelles comprennent notamment notre capacité de générer et de maintenir des revenus publicitaires; l'acceptation par l'auditoire de nos émissions de télévision et de nos réseaux de câblodistribution; notre capacité de récupérer les coûts de production; la disponibilité de crédits d'impôt et l'existence d'ententes de coproduction; notre capacité de livrer concurrence dans l'une ou l'autre des industries dans lesquelles nous sommes présents; les possibilités [ou l'absence de celles-ci] qui pourraient s'offrir à nous et que nous pourrions exploiter; l'état des industries du divertissement, de l'information et des communications et le développement technologique de ces industries; des changements dans les lois ou les règlements, ou dans l'interprétation ou l'application de ces lois et de ces règlements; notre capacité d'intégrer et de réaliser les avantages anticipés de nos acquisitions et de gérer efficacement notre croissance; et les modifications de normes comptables. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport sont visés par cet avertissement, et il ne peut y avoir aucune assurance que les résultats réels ou les faits anticipés par nous se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront pour nous les conséquences attendues. Nous nions toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements à venir ou de tout autre événement, sauf dans les cas où des lois sur les valeurs mobilières stipulent le contraire.

APERÇU

Les activités de Corus Entertainment Inc. [«Corus» ou la «Société»] ont débuté le 1^{er} septembre 1999. À cette date, en vertu d'un plan d'entente prévu par la loi, Corus a été séparée de Shaw Communications Inc. [«Shaw»] et est devenue une société cotée en bourse exploitée indépendamment et propriétaire des services de radiodiffusion, de télévision spécialisée, des services audionumériques et de publicité par câble de Shaw ainsi que de certains placements détenus par Shaw.

Corus gère ses activités en trois secteurs d'exploitation : Radio, Télévision et Contenu. En général, les résultats financiers de Corus dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont la santé de l'économie nationale canadienne et des économies locales des marchés desservis par Corus, la concurrence sur le marché local et national exercée par les autres stations de radio et autres médias publicitaires, la réglementation gouvernementale, la concurrence sur le marché exercée par les autres distributeurs d'émissions d'animation pour enfants et la capacité de Corus à continuer d'offrir des émissions populaires.

a) Radio

La secteur Radio compte 51 stations de radio qui diffusent, pour la plupart, sur neuf des dix plus grands marchés canadiens au plan démographique et dans la zone densément peuplée du sud de l'Ontario. Les produits sont tirés de la publicité diffusée par ces stations. Corus est le plus important exploitant de stations de radio du Canada pour ce qui est des cotes d'écoute et de la syntonisation.

b) Télévision

Le secteur Télévision se compose de ce qui suit : les réseaux de télévision spécialisée YTV, W Network, Treehouse TV; la participation de 80 % de Corus dans Country Music Television Limited [«CMT»], de 50,5 % dans Telelatino, de 40 % dans TÉLÉTOON et de 20 % dans Food Network; les services de télévision payante Movie Central et Encore Avenue de Corus; une participation dans trois chaînes de télévision numérique : Scream, Discovery Kids et The Documentary Channel; Corus Custom Networks, service de publicité par câble; trois stations de télévision locale et Max Trax, service audionumérique résidentiel. Les produits d'exploitation des réseaux de télévision spécialisée et des chaînes de télévision numérique sont tirés des frais d'abonnement de sociétés affiliées et de la publicité. Les produits d'exploitation de la télévision payante et des services audionumériques sont générés par les frais d'abonnement de sociétés affiliées. Les produits d'exploitation des stations de télévision locales et des services de publicité par câble proviennent de la publicité.

c) Contenu

Les activités du secteur Contenu englobent la production et la distribution d'émissions de télévision, l'attribution de licences pour les produits dérivés et la vente de ces derniers. Les produits sont tirés de l'attribution de licences pour les émissions de télévision, les produits dérivés et l'édition.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

La Société mesure l'efficacité de ses stratégies au moyen d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés. Ceux-ci sont présentés ci-dessous et leurs pertinence, définitions, méthodes de calcul et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une analyse. À l'exception des produits d'exploitation, du coût direct des ventes, des frais administratifs et du bénéfice sectoriel ainsi que de la marge du bénéfice sectoriel, les indicateurs de rendement clés suivants ne sont pas des mesures selon les PCGR du Canada ou ceux des États-Unis et ne devraient pas être considérés comme des mesures de remplacement du bénéfice net ou de tout autre mesure du rendement selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

Produits d'exploitation

Les produits sont une mesure définie par les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Les produits d'exploitation sont les rentrées de fonds, les débiteurs et les autres contreparties découlant de la vente de produits et services et sont considérés déduction faite d'éléments comme les remises et les escomptes de volume et certaines taxes d'accise et taxes de vente. Ils constituent alors la base sur laquelle les flux de trésorerie disponibles, un indicateur du rendement clé défini ci-dessous, sont calculés. Ils précisent donc la mesure dans laquelle il est possible de dégager des flux de trésorerie disponibles et indiquent le degré de croissance sur un marché concurrentiel.

Les principales sources de produits d'exploitation pour la société sont énumérées à la rubrique «Aperçu», à la page 20.

Les sources de produits d'exploitation de Corus sont bien diversifiées, les flux de revenus pour l'exercice terminé le 31 août 2005 provenant surtout de trois champs d'activité : la publicité [58 %], les frais d'abonnement [27 %] et les droits de licence [9 %] [respectivement 55 %, 27 % et 14 % en 2004].

Coût direct des ventes et frais administratifs

Le coût direct des ventes et les frais administratifs consolidés incluent l'amortissement des droits sur les émissions et des droits cinématographiques [les coûts de la programmation prévue aux fins de diffusion, de laquelle sont tirés les produits d'exploitation liés à la publicité et aux frais d'abonnement], l'amortissement des placements dans des films [les coûts de la production interne et les coûts de la programmation acquise auprès de tiers dont les produits de distribution et de licences sont tirés], la rémunération

des employés, les droits de licence réglementaires, le coût des produits vendus pour l'édition et les frais de marketing [coûts de recherche et de publicité], les frais de vente et d'administration et les frais indirects. Le coût des produits vendus pour l'édition inclut les coûts importants du produit, de l'impression, du fret, des droits de douane et des droits d'auteur versés aux auteurs et aux illustrateurs en fonction des ventes, et il est compris dans le coût direct des ventes et les frais administratifs. Environ 36 % et 30 % du coût direct des ventes et des frais administratifs consolidés de l'exercice 2005 [respectivement 27 % et 41 % en 2004] étaient composés, d'une part, de la rémunération des employés, et, d'autre part, des coûts de programmation et des coûts des films.

Bénéfice sectoriel et marge du bénéfice sectoriel

Le bénéfice sectoriel représente les produits d'exploitation moins le coût direct des ventes et les frais administratifs, tel qu'il est indiqué dans les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) de la Société. La Société estime qu'il constitue une mesure importante puisqu'il lui permet d'évaluer le rendement d'exploitation de ses secteurs d'activité et sa capacité à satisfaire au service de la dette ou à contracter des emprunts; par conséquent, il est calculé avant i) l'intérêt sur la dette à long terme; ii) les charges hors caisse comme l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et iii) les éléments n'étant pas indicatifs des résultats des activités principales et n'étant pas utilisés par la direction dans l'évaluation du rendement des secteurs d'activité, tels que les frais de restructuration et le montant net des autres produits. Le bénéfice sectoriel est également l'une des mesures utilisées par les investisseurs pour évaluer la Société et est compris dans la note 16 afférente aux états financiers consolidés. La marge du bénéfice sectoriel est le quotient du bénéfice sectoriel par les produits d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, plus les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement tels qu'ils sont indiqués dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles permettent de mesurer la capacité de la Société à rembourser ses dettes, à financer ses activités et à verser des dividendes.

[en milliers de dollars canadiens]	2005	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	102 416	84 912	64 622
Activités d'investissement	(22 455)	(32 425)	(27 803)
Flux de trésorerie disponibles	79 961	52 487	36 819

Dettes nette et dette nette rajustée

La dette nette s'entend de la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans les bilans consolidés. Quant à la dette nette rajustée, il s'agit de la dette nette corrigée des gains de change cumulatifs latents sur les billets subordonnés de premier rang de la Société. La dette nette rajustée est une mesure importante, car elle reflète le capital impayé par la Société à un moment donné.

[en milliers de dollars canadiens]	2005	2004
Dettes à long terme	445 162	529 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(138 086)	(95 231)
Dettes nette	307 076	433 908
Gains de change cumulatifs latents	158 838	111 625
Dettes nette rajustée	465 914	545 533

Ratio dette nette rajustée / bénéfice sectoriel rajusté

Le ratio dette nette – bénéfice sectoriel rajusté se calcule en divisant la dette nette par le bénéfice sectoriel rajusté. Le bénéfice sectoriel rajusté s'entend du bénéfice sectoriel corrigé des éléments considérés comme ne faisant pas partie du cours normal des affaires. Il s'agit d'une des mesures clés utilisées par les investisseurs pour évaluer la capacité de la Société à rembourser ses dettes dans le cadre de ses activités courantes.

[en milliers de dollars canadiens, sauf les ratios]	2005	2004	2003
Dette nette rajustée [numérateur]	465 914	545 533	598 925
Bénéfice sectoriel rajusté			
Bénéfice sectoriel	195 311	90 398	165 312
Réduction de valeur du placement dans des films	–	85 000	–
Bénéfice sectoriel rajusté [dénominateur]	195 311	175 398	165 312
Ratio dette nette rajustée / bénéfice sectoriel rajusté	2,4	3,1	3,6

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des informations financières de Corus pour chacun des exercices terminés les 31 août :

[en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants par action]	2005	2004	2003	% d'augmentation [de diminution]	
				2005 par rapport à 2004	2004 par rapport à 2003
Produits	683,1	666,8	643,9	2,4	3,6
Bénéfice sectoriel ¹	195,3	90,4	165,3	116,1	(45,3)
Bénéfice net (perte nette)	71,1	(23,1)	40,0		
Bénéfice (perte) par action					
De base	1,66 \$	(0,54) \$	0,94 \$		
Dilué(e)	1,65 \$	(0,54) \$	0,94 \$		
Total de l'actif	1 928,4	1 871,9	1 940,6		
Total du passif financier à long terme	660,4	690,9	693,5		
Dividendes en espèces déclarés par action					
Action de catégorie A avec droit de vote	0,065 \$	0,04 \$	–		
Action de catégorie B sans droit de vote	0,075 \$	0,05 \$	–		

1) Comme il est défini à la rubrique «Principaux indicateurs de rendement – Bénéfice sectoriel et marge du bénéfice sectoriel».

POINTS SAILLANTS POUR L'EXERCICE 2005

Exploitation

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 2 % pour totaliser 683 millions de dollars en 2005.
- Le bénéfice sectoriel a atteint 195,3 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 116 %.
- La marge du bénéfice sectoriel a été de 29 % en 2005 en regard de 14 % en 2004.
- Le secteur Télévision a produit un taux de croissance du bénéfice sectoriel à deux chiffres.
- Corus Radio a surpassé la croissance du marché en 2005.
- Corus Radio a pénétré un nouveau marché qui compte parmi les dix meilleurs au Canada, soit celui de la ville de Québec.
- Le secteur Contenu a continué de créer des flux de trésorerie positifs.

Financement

- Les flux de trésorerie disponibles ont été de 80 millions de dollars, en hausse de 52 % par rapport à 2004.
- La dette nette rajustée a régressé pour s'établir à 466 millions de dollars par rapport à 546 millions de dollars au 31 août 2004.
- Le ratio dette nette rajustée / bénéfice sectoriel rajusté a chuté à 2,4 par rapport à 3,1 au 31 août 2004.

- Corus a augmenté les dividendes semestriels des porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B pour les fixer à respectivement 0,045 \$ et 0,05 \$.

Réglementation

- Corus a obtenu l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] d'échanger cinq stations de radio du Québec avec Astral Media Inc. [«Astral»] contre huit stations de radio également de cette province.

POINTS SAILLANTS POUR L'EXERCICE 2004

Exploitation

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 4 % pour totaliser 667 millions de dollars en 2004.
- Le bénéfice sectoriel a baissé de 45 % pour s'établir à 90,4 millions de dollars en 2004, en raison de la réduction de valeur hors caisse des placements dans des films de 85 millions de dollars au cours du troisième trimestre.
- La marge du bénéfice sectoriel a été de 14 % en 2004 en regard de 26 % en 2003.
- Les réseaux de télévision spécialisée ont connu un taux de croissance de leur bénéfice sectoriel à deux chiffres en 2004.
- Le secteur Radio de l'Ontario et du Québec a surpassé la croissance du marché en 2004.
- Le secteur Contenu a dégagé des résultats positifs malgré une liste de production réduite.
- Au cours du premier trimestre, deux ententes stratégiques pour la nouvelle division de divertissement maison ont été annoncées; d'une part, l'acquisition par son distributeur situé aux États-Unis, FUNimation, des droits de publication de 44 titres de catalogue; d'autre part, une entente avec Maverick au Royaume-Uni visant la commercialisation de 33 titres de la bibliothèque de Nelvana, assortie d'options sur de nouvelles publications.
- Une incidence négative hors caisse de 0,42 \$ l'action a été constatée, en raison des modifications apportées aux taux d'imposition en Ontario au cours du premier trimestre.

Financement

- Les flux de trésorerie disponibles ont été de 52 millions de dollars, en hausse de 43 % par rapport au 31 août 2003.
- La dette nette rajustée a baissé pour s'établir à 546 millions de dollars au 31 août 2004 contre 599 millions de dollars au 31 août 2003.
- Le ratio dette nette rajustée / bénéfice sectoriel a atteint la cible de 3,1 fois.
- Corus a commencé à verser des dividendes semestriels de respectivement 0,02 \$ et 0,025 \$ aux porteurs d'actions de catégories A et B les 31 décembre 2003 et 30 juin 2004.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente un sommaire des informations financières des secteurs d'activité de Corus et un rapprochement du bénéfice net [de la perte nette] et du bénéfice sectoriel pour chacun des exercices terminés les 31 août :

[en millions de dollars canadiens, sauf pour les pourcentages et les montants par action]	2005	% ¹	2004	% ¹	2003	% ¹	% d'augmentation [de diminution]	
							2005 par rapport à 2004	2004 par rapport à 2003
Produits								
Radio	252,7	37,0	227,9	34,2	226,0	35,1	10,9	0,8
Télévision	354,2	51,9	332,3	49,8	306,9	47,7	6,6	8,3
Contenu	82,3	12,0	112,6	16,9	116,3	18,0	(26,9)	(3,2)
Éliminations	(6,1)	(0,9)	(6,0)	(0,9)	(5,3)	(0,8)	–	–
	683,1	100,0	666,8	100,0	643,9	100,0	2,4	3,6
Coût direct des ventes et frais administratifs								
Radio	183,7	72,7	167,9	73,7	167,9	74,3	9,4	–
Télévision	213,4	60,2	207,2	62,4	193,5	63,0	3,0	7,1
Contenu	78,7	95,6	196,3	174,3	113,1	97,2	(59,9)	73,6
Siège social	18,6	2,7	11,0	1,6	8,8	1,4	69,1	25,0
Éliminations	(6,6)	(1,0)	(6,0)	(0,9)	(4,7)	(0,7)	–	–
	487,8	71,4	576,4	86,4	478,6	74,3	(15,4)	20,4
Bénéfice (perte) sectoriel(le) ²								
Radio	69,0	27,3	60,0	26,3	58,1	25,7	15,0	3,3
Télévision	140,8	39,8	125,1	37,6	113,4	37,0	12,5	10,3
Contenu	3,6	4,4	(83,7)	(74,3)	3,2	2,8	(104,3)	(2 715,6)
Siège social	(18,6)	(2,7)	(11,0)	(1,6)	(8,8)	(1,4)	69,1	25,0
Éliminations	0,5	0,1	–	–	(0,6)	(0,1)	–	–
	195,3	28,6	90,4	13,6	165,3	25,7	116,0	(45,3)
Amortissement des immobilisations corporelles	23,7	3,5	25,7	3,9	24,7	3,8	(7,8)	4,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	4,6	0,7	7,3	1,1	9,8	1,5	(37,0)	(25,5)
Intérêts sur la dette à long terme	55,6	8,1	55,3	8,3	61,0	9,5	0,5	(9,3)
Autres produits, montant net	(5,5)		(5,0)		(6,0)			
Frais de restructuration	–		–		5,0			
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	116,9		7,1		70,8			
Charge d'impôts	42,8		26,9		28,6			
Part des actionnaires sans contrôle	3,0		3,3		2,2			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	71,1		(23,1)		40,0			

1) Le coût direct des ventes, les frais administratifs et le bénéfice sectoriel de chaque secteur d'activité sont exprimés en pourcentage des produits d'exploitation du secteur en question. Les autres éléments sont exprimés en pourcentage du total des produits.

2) Comme il est défini à la rubrique «Principaux indicateurs de rendement – Bénéfice sectoriel et marge du bénéfice sectoriel.»

EXERCICE 2005 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2004

Les produits d'exploitation pour l'exercice 2005 ont atteint 683,1 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport aux 666,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les produits d'exploitation des secteurs Radio et Télévision ont connu des améliorations respectives de 11 % et de 7 %, tandis que ceux du secteur Contenu ont enregistré une baisse de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs se sont établis à 487,8 millions de dollars, soit une baisse de 15 % par rapport aux 576,4 millions de dollars enregistrés pour l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice 2004 incluent une réduction de valeur de 85,0 millions de dollars des placements dans des films. En excluant la réduction de valeur, le coût direct des ventes et les frais administratifs ont diminué de 1 %.

Le bénéfice sectoriel de l'exercice 2005 a été de 195,3 millions de dollars, en hausse de 116 % par rapport aux 90,4 millions de dollars de l'exercice précédent. Le secteur Radio a réalisé un bénéfice sectoriel de 69,0 millions de dollars, une progression de 15 %. Le bénéfice sectoriel de 140,8 millions de dollars du secteur Télévision représente une croissance de 13 %. Le secteur Contenu a généré un bénéfice sectoriel de 3,6 millions de dollars, contre une perte de 83,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice sectoriel, en pourcentage des produits pour l'exercice terminé le 31 août 2005, a atteint 29 %, en comparaison de 14 % pour l'exercice 2004.

Radio

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 252,7 millions de dollars pour l'exercice 2005, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent, nos stations s'étant bien positionnées pour tirer parti d'un solide marché de la publicité. Cette croissance s'est manifestée à l'échelle du Canada, tant sur le marché local que sur le marché national de la publicité. Selon le rapport Trans-Canada Radio Advertising by Market [«TRAM»] pour l'exercice terminé le 31 août 2005, la croissance des revenus publicitaires des stations de Corus a atteint 11,3 %, comparativement à 8,7 % pour l'ensemble du marché.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice se sont établis à 183,7 millions de dollars, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent, du fait de coûts variables plus élevés comme les commissions et les droits d'auteur, la rémunération des animateurs de radio et les coûts d'intégration au Québec.

Le bénéfice sectoriel pour l'exercice a atteint 69,0 millions de dollars, soit 15 % de plus que pour l'exercice précédent. La marge du bénéfice sectoriel pour l'exercice s'est établie à 27 %, une augmentation par rapport à 26 % pour l'exercice précédent. Le bénéfice sectoriel pour l'exercice 2005 comprend l'incidence négative de 2,6 millions de dollars de la majoration du tarif de droits que vient d'annoncer la Commission du droit d'auteur pour 2005. La tranche rétroactive de 3,8 millions de dollars pour les exercices 2003 et 2004 a été portée au poste Autres produits, montant net.

Télévision

Les produits du secteur Télévision pour l'exercice 2005 se sont établis à 354,2 millions de dollars, soit une hausse de 7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les revenus publicitaires et les produits tirés des abonnements ont augmenté de respectivement 9 % et 5 %, car le service de télévision payante de l'Ouest canadien de Corus, Movie Central, comptait 748 000 abonnés à la fin de l'exercice, en hausse de 6 % par rapport à 707 000 au 31 août 2004. Les produits d'exploitation tirés de la publicité spécialisée se sont accrus de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice 2005 ont atteint 213,4 millions de dollars, une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du coût des ventes et à celle des coûts variables, toutes deux associées à la croissance des produits d'exploitation. L'amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques, inclus dans le coût des ventes, a augmenté étant donné la proportion plus élevée de films à grand succès acquis par Movie Central. L'augmentation de ces coûts a été contrebalancée par une compression efficace des coûts administratifs indirects.

Le résultat sectoriel pour l'exercice s'est établi à 140,8 millions de dollars, en progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent. La marge du bénéfice sectoriel s'est élevée à 40 %, en progression par rapport à 38 % pour l'exercice 2004.

Contenu

Les produits du secteur Contenu ont atteint 82,3 millions de dollars pour l'exercice 2005, une baisse de 27 % par rapport à l'exercice 2004. Cette baisse des produits d'exploitation pour l'exercice s'explique surtout par le recul des produits d'exploitation tirés de la série Beyblade, tant sur le plan de la diffusion que sur le plan de l'attribution de licences. Les produits d'exploitation du secteur Contenu comprennent des produits intersociétés de 6,1 millions de dollars, soit le même montant qu'en 2004; ces produits sont éliminés au moment de la consolidation.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice se sont établis à 78,7 millions de dollars, soit une baisse de 60 % par rapport à l'exercice précédent. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2004, la division Contenu a comptabilisé une réduction de 85,0 millions de dollars de la valeur des placements dans des films. En excluant cette réduction de valeur, le coût direct des ventes et les frais administratifs ont baissé de 29 %, étant donné le repli du coût des ventes associé à la diminution des produits d'exploitation.

Le bénéfice sectoriel pour l'exercice a été de 3,6 millions de dollars, une hausse par rapport à la perte de 83,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le secteur Contenu continue d'offrir un rendement conforme aux attentes de la Société.

Siège social

Les résultats du Siège social correspondent au coût différentiel des frais indirects dépassant le montant attribué aux divisions d'exploitation. Les frais indirects du Siège social pour l'exercice 2005 se sont établis à 18,6 millions de dollars, en hausse par rapport aux 11,0 millions de dollars de l'exercice 2004. Les charges de rémunération à base d'actions sont passées à 6,8 millions de dollars pour l'exercice 2005 par rapport à 3,0 millions pour l'exercice précédent. Cette hausse représente l'incidence que l'augmentation du cours moyen de l'action de Corus pendant l'exercice 2005 a eue sur les frais se rapportant aux unités d'actions liées au rendement de la Société, de même qu'à une année additionnelle de frais relatifs aux options sur actions. Les autres frais administratifs ont évolué à 11,8 millions de dollars pour l'exercice 2005, en comparaison de 8,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des coûts de la technologie de l'information et de mise en œuvre découlant des exigences de la loi américaine *Sarbanes-Oxley Act*.

Amortissement des immobilisations corporelles

La dotation aux amortissements pour l'exercice a atteint 23,7 millions de dollars, par rapport à 25,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. La baisse de 2,0 millions de dollars reflète la baisse du coût en capital des immobilisations en raison de la compression des dépenses en immobilisations et de l'amortissement complet des immobilisations existantes.

Amortissement des immobilisations incorporelles

La dotation aux amortissements pour l'exercice a été de 4,6 millions de dollars, montant inférieur aux 7,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette réduction découle de l'amortissement complet de certains coûts de pré-exploitation reportés et des coûts de modification de la formule de certaines stations de radio.

Intérêts sur la dette à long terme

Pour l'exercice, les intérêts débiteurs ont été de 55,6 millions de dollars, montant supérieur aux 55,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, étant donné surtout que le swap fixe-variable a donné lieu à des économies d'intérêts moins élevées au cours de l'exercice 2005 qu'au cours de l'exercice 2004. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice a été de 9,1 %, contre 8,6 % pour l'exercice précédent. Cette hausse reflète un ratio d'endettement à taux fixe plus élevé pour l'exercice 2005, du fait que la Société a remboursé ses emprunts bancaires à taux variable au premier trimestre.

Autres produits, montant net

Pour l'exercice, les autres produits ont atteint 5,5 millions de dollars, comparativement à 4,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat pour l'exercice achevé comprend des gains d'opérations sur instruments dérivés nets de 4,4 millions de dollars, des gains de change de 3,3 millions de dollars, des gains réalisés de 4,1 millions de dollars au titre d'une contrepartie conditionnelle, une réduction de 4,1 millions de dollars de la valeur des licences de radiodiffusion et la tranche rétroactive de la majoration du tarif de droits d'exécution de 3,8 millions de dollars, alors que le résultat de l'exercice précédent avait inclus un gain d'opérations sur instruments dérivés net de 1,0 million de dollars et des gains de change de 2,2 millions de dollars.

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition réel pour l'exercice a été de 36,6 % comparativement à un taux prévu par la loi de 35,4 %. L'écart reflète la répartition géographique du bénéfice imposable de la Société et la non-déductibilité de la rémunération à base d'actions.

Bénéfice net (perte nette)

Le bénéfice net pour l'exercice a été de 71,1 millions de dollars, en hausse par rapport à une perte de 23,1 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice par action de base et dilué pour l'exercice s'est établi respectivement à 1,66 \$ et à 1,65 \$, contre une perte par action de base et diluée de 0,54 \$ pour l'exercice précédent.

EXERCICE 2004 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2003

Les produits de l'exercice 2004 se sont établis à 666,8 millions de dollars, en hausse de 4 % par rapport à 643,9 millions de dollars pour l'exercice 2003. Les produits des secteurs Télévision et Radio ont connu des améliorations respectives de 8 % et 1 %, alors que le secteur Contenu a enregistré une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs se sont élevés à 576,4 millions de dollars, en hausse par rapport aux 478,6 millions de dollars de l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice 2004 incluent une réduction de valeur de 85,0 millions de dollars des placements dans des films. Compte non tenu de la réduction de valeur, le coût direct des ventes et les frais administratifs ont augmenté de 3 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des frais de vente associée à la progression des produits d'exploitation et à des frais de programmation plus élevés.

Le bénéfice sectoriel de l'exercice 2004 a été de 90,4 millions de dollars, en baisse de 45 % par rapport aux 165,3 millions de dollars de l'exercice 2003. Le secteur Radio a réalisé un bénéfice sectoriel de 60,0 millions de dollars, une progression de 3 %. Le bénéfice sectoriel du secteur Télévision s'était accru de 10 % pour s'établir à 125,1 millions de dollars. Le secteur Contenu a connu une perte de 83,7 millions de dollars, en comparaison d'un bénéfice de 3,2 millions de dollars pour l'exercice antérieur. Le bénéfice sectoriel, en pourcentage des produits pour l'exercice terminé le 31 août 2004, a été de 14 % contre 26 % pour l'exercice 2003.

Radio

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 227,9 millions de dollars pour l'exercice 2004, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Les régions de l'Ontario et du Québec ont dégagé un solide rendement pour l'exercice. D'après le rapport TRAM pour l'exercice terminé le 31 août 2004, la croissance des ventes de publicité de Corus pour les régions du Québec et de l'Ontario a dépassé celle du marché en général dans ces régions, ce qui a permis de compenser les résultats plus faibles des régions de l'Ouest, étant donné que la Société a modifié son approche concurrentielle sur les principaux marchés. Alors que la région de l'Ouest a accusé un certain retard par rapport à la croissance globale du marché dans cette région au cours de l'exercice, comme l'indique le rapport TRAM, la stratégie de Corus, qui consiste à réorganiser plusieurs stations, s'est traduite par une amélioration des cotes d'écoute au cours de l'été selon le sondage radio du Bureau of Broadcast Measurement.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice se sont établis à 167,8 millions de dollars, essentiellement inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice sectoriel de l'exercice a totalisé 60,0 millions de dollars, soit 3 % de plus que pour l'exercice 2003. La marge du bénéfice sectoriel de l'exercice est restée inchangée à 26 %.

Télévision

Les produits du secteur Télévision pour l'exercice 2004 se sont établis à 332,3 millions de dollars, soit une hausse de 8 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les revenus publicitaires et les produits tirés des abonnements ont augmenté de respectivement 13 % et 5 % au cours de l'exercice, alors que le service de télévision payante de l'Ouest canadien de Corus, Movie Central, comptait 707 000 abonnés à la fin de l'exercice, en hausse de 7 % par rapport au 31 août 2003.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice 2004 se sont élevés à 207,3 millions de dollars, une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. L'amortissement des droits de diffusion d'émissions et des droits cinématographiques a monté en raison de l'accroissement des dépenses de programmation de W Network et de Movie Central. Les frais de vente se sont accrus proportionnellement aux produits d'exploitation, tandis que des économies ont été réalisées sur les frais administratifs.

Le bénéfice sectoriel de l'exercice a été de 125,1 millions de dollars, en hausse de 10 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La marge du bénéfice sectoriel s'est élevée à 38 %, en progression par rapport à 37 % pour l'exercice 2003.

Contenu

Les produits du secteur Contenu ont atteint 112,6 millions de dollars pour l'exercice 2004, une baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2003, reflétant ainsi la baisse de la production d'émissions, étant donné que 121 épisodes et trois longs métrages sortis directement en vidéocassette ont été livrés au cours de l'exercice contre 140 épisodes et deux longs métrages sortis directement en vidéocassette pour l'exercice 2003. Cette baisse a été contrebalancée jusqu'à un certain point par la hausse des revenus tirés des produits dérivés attribuable au succès de la série *Beyblade*.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour l'exercice ont été de 196,4 millions de dollars, contre 113,1 millions de dollars un an plus tôt, ce qui s'explique par une réduction de valeur de 85,0 millions de dollars des placements dans des films enregistrée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2004.

Cette réduction de valeur découlait de la concurrence vive sur le marché des titres en vidéothèque et du taux de change, plus précisément de la baisse du dollar américain, ce qui a forcé la Société à réviser à la baisse ses prévisions de revenus futurs.

La perte sectorielle pour l'exercice a atteint 83,7 millions de dollars, à comparer à un bénéfice de 3,2 millions de dollars pour l'exercice 2003.

Siège social

Les résultats du Siège social correspondent au coût différentiel des frais indirects dépassant le montant attribué aux secteurs d'exploitation. Les frais indirects du Siège social pour l'exercice 2004 se sont établis à 11,0 millions de dollars, en hausse par rapport aux 8,8 millions de dollars de l'exercice 2003. Cette hausse était prévue, parce que la Société avait décidé de passer en charges les options sur actions, ainsi que de lancer le programme d'unités d'actions liées au rendement au cours de l'exercice 2003. Dans le cadre de ce programme, qui est destiné à restreindre et à limiter l'émission d'options sur actions, le paiement est lié à un taux de croissance prescrit des actions et assorti d'une obligation d'achat et de conservation des actions.

Amortissement des immobilisations corporelles

La dotation aux amortissements a été de 25,7 millions de dollars pour 2004, contre 24,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par l'accroissement des dépenses en immobilisations.

Amortissement des immobilisations incorporelles

La dotation aux amortissements est passée de 9,8 millions de dollars en 2003 à 7,3 millions de dollars en 2004. La diminution découle d'une baisse des coûts étant donné que les frais de pré-exploitation reportés et les frais liés à la réorganisation des stations de radio ont été entièrement amortis.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts débiteurs ont totalisé 55,3 millions de dollars, en baisse comparativement aux 61,0 millions de dollars de l'exercice 2003 en raison, essentiellement, de la diminution de l'encours moyen de la dette et des économies réalisées au moyen d'un swap de taux d'intérêt fixe-variable conclu au premier trimestre de l'exercice 2004. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice a été de 8,6 % en regard de 8,7 % pour 2003.

Autres produits, montant net

Les autres produits de l'exercice ont totalisé 4,9 millions de dollars, contre 6,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'exercice 2004 comprend des gains d'opérations sur instruments dérivés nets de 1,0 million de dollars et des gains de change de 2,2 millions de dollars, tandis que l'exercice précédent comportait des gains de change de 6,6 millions de dollars.

Imputation de restructuration

L'imputation de restructuration de 5,0 millions de dollars de l'exercice 2003 correspondait essentiellement à une réduction de l'effectif du secteur Contenu qui reflétait la baisse du niveau de production de l'exercice 2003 et des exercices futurs.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts pour l'exercice s'est élevée à 26,9 millions de dollars sur des bénéfices avant impôts et la part des actionnaires sans contrôle de 7,1 millions de dollars. Le premier trimestre a été touché par la décision du gouvernement ontarien d'annuler les baisses de taux d'imposition futurs déjà annoncées et d'augmenter les taux de l'année d'imposition en cours. La modification des taux d'imposition de l'Ontario a fait augmenter de 17,8 millions de dollars la charge d'impôts hors trésorerie et les passifs nets d'impôts futurs de la Société. Le troisième trimestre a subi l'incidence de l'économie d'impôts comptabilisée à la réduction de valeur des placements dans des films. Le taux d'imposition réel pour l'exercice a été de 36,7 % compte non tenu de la modification des taux d'imposition de l'Ontario et de la réduction de valeur des placements dans des films, soit un taux conforme au taux prévu par la loi de 36,3 %.

Bénéfice net (perte nette)

La perte nette pour l'exercice 2004 a atteint 23,1 millions de dollars, en regard d'un bénéfice net de 40,0 millions de dollars pour l'exercice 2003. La perte par action de base et diluée a été de 0,54 \$, contre un bénéfice de base et dilué de 0,94 \$ pour l'exercice précédent. L'incidence de la réduction de valeur des placements dans des films et de la modification des taux d'imposition de l'Ontario a été respectivement de 1,41 \$ et 0,42 \$ l'action.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES TRIMESTRIELLES [NON VÉRIFIÉ]

Le tableau suivant présente certaines données non vérifiées tirées des états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) pour chacun des huit derniers trimestres jusqu'au 31 août 2005. L'information a été tirée des états financiers consolidés non vérifiés de la Société qui, de l'avis de la direction, ont été dressés de la même manière que les états financiers consolidés vérifiés compris ailleurs dans le présent rapport.

[En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par parts)	Produits d'exploitation	Bénéfice sectoriel ¹	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice (perte) par action	
				De base	Dilué(e)
2005					
4 ^e trimestre	175 279	42 571	9 662	0,23 \$	0,22 \$
3 ^e trimestre	171 890	52 351	19 430	0,45	0,45
2 ^e trimestre	155 300	38 024	12 945	0,30	0,30
1 ^{er} trimestre	180 600	62 365	29 077	0,68	0,68
2004					
4 ^e trimestre	162 959	42 837	14 018	0,33 \$	0,33 \$
3 ^e trimestre	163 864	(43 777)	(51 160)	(1,20)	(1,20)
2 ^e trimestre	155 019	34 069	8 305	0,19	0,19
1 ^{er} trimestre	184 962	57 269	5 700	0,13	0,13

1) Comme il est défini à la rubrique «Principaux indicateurs de rendement – Bénéfice sectoriel et marge du bénéfice sectoriel».

Fluctuations saisonnières

Les résultats d'exploitation de Corus sont exposés à des fluctuations saisonnières qui, d'un trimestre à l'autre, peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation. Par conséquent, les résultats d'exploitation d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation qui seront obtenus dans un trimestre ultérieur. Les secteurs de la diffusion de Corus [Radio et Télévision] et le secteur Contenu comportent chacun des aspects saisonniers qui leur sont propres.

Les résultats d'exploitation des secteurs de la radiodiffusion de la Société dépendent des cycles généraux de la publicité et des ventes au détail qui sont reliés aux dépenses de consommation. Par conséquent, les résultats d'exploitation pour le premier trimestre tendent à être les plus élevés de l'exercice, étant donné qu'ils reflètent les campagnes publicitaires menant à Noël, et ceux du deuxième trimestre ont tendance à être les plus faibles, car les consommateurs freinent leurs dépenses pendant les mois d'hiver.

Les résultats d'exploitation du secteur Contenu de Corus dépendent du nombre d'émissions de télévision disponibles au cours de la période et de leur date de sortie, ainsi que du moment de la réception des redevances sur les produits dérivés, tous des facteurs qui ne peuvent être prédits avec certitude. Ainsi, les résultats d'exploitation du secteur Contenu peuvent varier de façon importante d'un trimestre à l'autre. Les flux de trésorerie peuvent connaître des variations qui ne sont pas nécessairement liées de près à la constatation des produits d'exploitation.

Facteurs importants de variation des résultats trimestriels

- Le premier trimestre de 2004 a été touché par la décision du gouvernement ontarien d'annuler les baisses des taux d'imposition futurs déjà annoncées et d'augmenter les taux de l'année d'imposition en cours. La modification des taux d'imposition de l'Ontario a fait augmenter de 17,8 millions de dollars, soit 0,42 \$ l'action, la charge d'impôts hors trésorerie et les passifs nets d'impôts futurs de la Société.
- Le troisième trimestre de l'exercice 2004 a été touché par une imputation hors trésorerie découlant de la réduction de valeur

des placements dans des films, déduction faite des impôts, de 60,3 millions de dollars, soit 1,41 \$ l'action, par suite de la décision de la Société de réduire les estimations des produits d'exploitation futurs étant donné la concurrence vive sur le marché des titres en vidéothèque et la baisse du dollar américain. La réduction de valeur de 85,0 millions de dollars avant impôts a été inscrite dans le coût direct des ventes et les frais administratifs.

QUATRIÈME TRIMESTRE

Les produits d'exploitation pour le quatrième trimestre se sont établis à 175,3 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport aux 163,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits d'exploitation du secteur Radio pour le quatrième trimestre se sont élevés à 65,3 millions de dollars, en hausse de 12 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2004. La croissance des produits d'exploitation s'est poursuivie à l'échelle du Canada, particulièrement au Québec où les stations nouvellement acquises ont eu un effet favorable. Les ventes locales et nationales de temps d'antenne ont augmenté respectivement de 9 % et de 15 % en regard de la même période de l'exercice précédent. Les dépenses de publicité partout au Canada ont été soutenues, de sorte que les revenus publicitaires de l'ensemble des stations de radio de Corus ont atteint la meilleure croissance à cet égard sur les marchés importants de Toronto et de Montréal, d'après le rapport TRAM pour le trimestre terminé le 31 août 2005. Les produits d'exploitation du secteur Télévision ont atteint 83,4 millions de dollars, en hausse de 7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La croissance des produits d'exploitation a été induite par la progression constante de la publicité, soit de 7 %, et par l'augmentation des abonnés, de 6 %, alors que les produits d'exploitation qui ne sont pas liés à la diffusion ont reculé pendant le trimestre. En ce qui a trait à la publicité, cette progression a été sous l'impulsion de CMT, W Network et TÉLÉTOON. Les produits d'exploitation tirés de la publicité spécialisée se sont accrus de 11 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits tirés des abonnements a été induite par Movie Central, service de télévision payante de Corus dans l'ouest du Canada, qui a eu une croissance de 10 % au quatrième trimestre. Les produits d'exploitation du secteur Contenu pour le quatrième trimestre se sont élevés à 28 millions de dollars, une progression de 1 % sur le même trimestre de l'exercice précédent. Au cours du trimestre, le secteur Contenu a produit 12 épisodes, essentiellement des séries *6Teen* et *Les Mélodilous*, plus quatre films lancés directement sur vidéocassette, comparativement à 33 épisodes au même trimestre de l'exercice précédent. La progression des produits d'exploitation malgré la baisse du nombre d'épisodes produits provient des revenus de service et des redevances sur la musique de même que des ventes de première diffusion ayant trait aux productions déjà livrées.

Le coût direct des ventes et les frais administratifs pour le quatrième trimestre ont été de 132,7 millions de dollars, en hausse de 10 % par rapport aux 120,1 millions de dollars pour la même période de l'exercice précédent. Les charges du secteur Radio ont augmenté de 18 %, du fait que les stations acquises d'Astral au début du trimestre ont été intégrées à celles de la région du Québec. Les charges du secteur Télévision ont atteint 52,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre, soit 6 % de plus qu'à la même période de 2004. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du coût global des ventes et à celle des coûts variables, toutes deux associées à la croissance des produits d'exploitation. L'augmentation de ces coûts a été contrebalancée par une compression efficace des coûts administratifs indirects. Les charges du secteur Contenu pour le trimestre se sont élevées à 26,2 millions de dollars, soit une baisse de 5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les frais indirects du Siège social pour le quatrième trimestre se sont accrus à 6,0 millions de dollars, par rapport à 2,6 millions de dollars pour la même période de l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse des charges de rémunération à base d'actions, ainsi que l'augmentation des coûts de la technologie de l'information et des coûts découlant des exigences de la loi américaine *Sarbanes-Oxley Act*.

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le quatrième trimestre a atteint 5,9 millions de dollars, en baisse de 0,5 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse représente un coût en capital moins élevé. L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le quatrième trimestre a été de 1,1 million de dollars, montant inférieur aux 1,3 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La réduction découle de l'amortissement complet de certains frais de démarrage reportés et des coûts de modification de la formule de certaines stations de

radio. Les intérêts débiteurs pour le quatrième trimestre ont été de 14,3 millions de dollars, montant supérieur aux 13,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, parce que la Société a mis un terme à son swap fixe-variable au troisième trimestre de l'exercice 2005. Le taux d'intérêt effectif pour le quatrième trimestre a été de 9,4 %, alors qu'il avait été de 8,5 % pour le même trimestre un an plus tôt, le swap fixe-variable n'ayant donné lieu à aucune économie d'intérêts. Pour le quatrième trimestre, les autres charges ont atteint 5,3 millions de dollars, alors qu'un an plus tôt, il y avait eu d'autres produits de 3,2 millions de dollars. Le résultat du trimestre de l'exercice en cours comprend un gain réalisé de 4,1 millions de dollars au titre d'une contrepartie conditionnelle, une réduction de 4,1 millions de dollars de la valeur des licences de radiodiffusion et la tranche rétroactive de la majoration du tarif de droits d'exécution de 3,8 millions de dollars, alors que le résultat du trimestre de l'exercice précédent avait inclus un gain d'opérations sur instruments dérivés latent de 2,5 millions de dollars et des pertes de change de 1,4 million de dollars. Le taux d'imposition réel pour le quatrième trimestre a été de 36,0 % comparativement à un taux prévu par la loi de 35,4 %. L'écart reflète la répartition géographique du bénéfice imposable de la Société.

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est élevé à 9,7 millions de dollars, en baisse par rapport à 14,0 millions de dollars un an plus tôt. Le bénéfice par action de base et dilué pour le quatrième trimestre s'est établi respectivement à 0,23 \$ et 0,22 \$, contre un bénéfice de base et dilué de 0,33 \$ un an plus tôt.

RISQUES ET INCERTITUDES

Incidence de la réglementation sur les résultats d'exploitation de Corus

Radio et Télévision

Les activités commerciales des groupes Radio et Télévision de Corus sont réglementées par le CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Ainsi, les résultats d'exploitation de Corus peuvent être touchés par des modifications apportées à la réglementation, aux politiques et aux décisions du CRTC. Le CRTC, entre autres, émet des licences d'exploitation de stations de radio et de télévision et réglemente les tarifs que Corus peut demander pour ses services de télévision spécialisée, si ces services sont distribués dans le cadre du service de base par un câblodistributeur. Les stations de radio de Corus doivent également répondre aux exigences de fonctionnement technique en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et la réglementation promulguée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Les modifications de la réglementation se rapportant aux activités commerciales de Corus, dont les décisions prises par le CRTC concernant les activités de Corus [comme l'octroi ou le renouvellement de licences, les décisions quant aux frais d'abonnement que Corus peut demander à ses clients, ou l'octroi de licences additionnelles de distribution, de radiodiffusion ou de programmation à des concurrents de Corus], ou les changements d'interprétation de règlements existants par les tribunaux ou le CRTC, pourraient avoir des effets néfastes importants sur les activités et les résultats d'exploitation de Corus.

De plus, afin de demeurer admissible en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication*, il y a des limites à respecter quant à la propriété d'actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus par les non-Canadiens. Dans certains cas, le conseil d'administration de Corus peut refuser d'émettre des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus ou d'enregistrer le transfert de ces actions à toute personne qui n'est pas canadienne, ou peut vendre ces actions d'un non-Canadien comme s'il en était propriétaire.

Les entreprises de Corus en matière de radio, de télévision conventionnelle, de télévision spécialisée, de télévision payante et de services audionumériques dépendent des licences accordées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* [Canada] afin de se prévaloir de l'élément musique de la programmation distribuée par ces entreprises. En vertu de ces licences, Corus est tenue de verser des droits d'auteur fixés par la Commission du droit d'auteur, selon les exigences de la *Loi sur le droit d'auteur*, aux sociétés de gestion collective qui représentent les propriétaires des droits d'auteur de cet élément musical. Ces droits d'auteur sont versés par ces entreprises chaque mois dans le cours normal de leurs affaires.

Les montants des droits d'auteur payables par Corus sont sujets à modification après présentation d'une demande aux sociétés de gestion collective et après approbation par la Commission du droit d'auteur. Le gouvernement du Canada peut, de temps à autre, apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* pour l'application des obligations du traité international du Canada et pour les autres obligations et à d'autres fins. Ces modifications pourraient faire en sorte que les entreprises de radiodiffusion de Corus soient obligées de verser des droits d'auteur additionnels pour ces licences. En date du 14 octobre 2005, la Commission du droit d'auteur a augmenté les redevances que les stations de radio commerciales verseront à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique [SOCAN] et à la Société canadienne de gestion des droits voisins [SCGDV] pour leur utilisation d'œuvres musicales de 2003 à 2007. Les taux varieront selon les revenus de publicité d'une station. Sur le premier 1,25 million de dollars de revenus annuels, les stations de musique continueront à payer 3,2 % de ce montant à la SOCAN et 100 \$ à la SCGDV. Pour ce qui est du reste, le taux passe de 3,2 % à 4,4 % pour la SOCAN et de 1,44 % à 2,1 % pour la SCGDV. Le taux pour les stations qui ont moins recours à l'élément musique passe de 1,4 % à 1,5 % pour la SOCAN et de 0,64 % à 0,75 % pour la SCGDV.

Contenu

Corus attribue des licences sur une partie importante de sa programmation aux stations de télévision conventionnelles canadiennes ainsi qu'aux réseaux de télévision spécialisée et payante, qui sont tenus par le CRTC de consacrer une certaine partie de leur grille

de programmation aux productions canadiennes. En plus de ces exigences, le CRTC exige généralement que les services de télévision spécialisée canadiens consacrent un certain volume de leurs produits d'exploitation à des programmes canadiens certifiés. Rien ne garantit que ces politiques ne seront pas abolies ou restreintes, réduisant ainsi les avantages qu'elles offrent présentement à Corus comme fournisseur de ces programmes. Rien ne garantit non plus que la programmation de la Société continuera d'être admissible comme programmation canadienne certifiée. Si la programmation de Corus n'est plus admissible, les radiodiffuseurs canadiens ne pourront plus utiliser les programmes pour combler leurs obligations de programmation canadienne et, par conséquent, les droits de licence versés à Corus par les radiodiffuseurs canadiens ne refléteront pas la prime actuelle versée pour les programmes canadiens certifiés, et Corus n'aura plus droit à certains crédits d'impôt canadien et incitatifs de l'industrie. Patrimoine Canada, le ministère canadien qui supervise les crédits d'impôt, a procédé à un examen de la définition du contenu canadien, comme elle s'applique aux productions cinématographiques et aux productions pour la télévision, mais aucune modification officielle à la définition n'a été annoncée.

Concurrence

Corus fait face à une concurrence très vive dans tous les secteurs de son entreprise. L'incapacité de Corus à livrer concurrence dans ces secteurs pourrait avoir une incidence néfaste importante sur ses résultats d'exploitation.

L'industrie de la production télévisuelle, la diffusion par canaux de télévision spécialisée et de télévision payante et la radiodiffusion ont toujours comporté un degré important de risque. Rien ne garantit le succès économique des stations de radio, des émissions de télévision ou des canaux de télévision spécialisée parce que les revenus qui en sont dérivés dépendent de l'acceptation par l'auditoire des autres émissions concurrentes diffusées sur le marché ou des canaux qui y évoluent, à peu près en même temps, de la disponibilité d'autres formes de divertissements et d'activités de loisirs, de la conjoncture économique générale, des goûts du public en général et d'autres impondérables, tous des éléments qui pourraient changer rapidement et qui souvent sont hors de notre contrôle. L'accueil mitigé réservé par l'auditoire à nos stations de radio, émissions de télévision et canaux de télévision spécialisée et payante aurait un effet néfaste sur nos entreprises, nos résultats d'exploitation, nos perspectives d'avenir et notre situation financière.

Radio

Le succès financier de chacune des stations de radio de Corus dépend principalement de sa part des revenus de publicité globaux au sein de son marché géographique, de ses dépenses promotionnelles et autres dépenses engagées pour gagner des revenus et tirer parti de la force économique de son marché géographique. Les revenus de publicité radiophoniques de Corus sont à leur tour grandement tributaires des cotes d'écoute. D'autres stations peuvent changer leur grille de programmation pour concurrencer directement les stations de Corus sur le plan des auditeurs et des annonceurs ou lancer d'intenses campagnes de promotion à l'appui de grilles déjà fort compétitives. Si un concurrent, surtout un concurrent qui dispose d'imposantes ressources financières, tentait de livrer une telle concurrence, les cotes d'écoute de la station de Corus visée pourraient être gravement touchées, ce qui donnerait lieu à des revenus inférieurs.

La radiodiffusion fait aussi l'objet d'une concurrence de la part des médias électroniques et imprimés. Les annonceurs éventuels peuvent décider de faire de la publicité au moyen de la télévision, des systèmes de télévision par câble [qui peuvent offrir une exposition simultanée sur un certain nombre de réseaux permettant d'accroître l'auditoire potentiel], des quotidiens, des hebdomadaires ou des journaux distribués gratuitement, d'autres médias imprimés, du publipostage ou des services informatiques en ligne plutôt que de la publicité radiophonique. Les médias ciblent couramment les clients de leurs concurrents, et les annonceurs retirent souvent leurs fonds de la radio pour les investir dans d'autres médias, et vice-versa. Par conséquent, rien ne garantit que les stations de radio de Corus pourront maintenir ou accroître leur part actuelle de l'auditoire et leur part des revenus de publicité.

Télévision

Le succès financier de l'entreprise de télévision spécialisée de Corus repose à la fois sur les revenus de publicité et sur les frais d'abonnement. Nombre de radiodiffuseurs et de réseaux de télévision spécialisée livrent concurrence à Corus pour les revenus de publicité, et le fait que Corus ne parvienne pas à gagner une part suffisante de ces revenus pourrait avoir une incidence néfaste importante sur ses résultats d'exploitation. Les services de Corus livrent également concurrence à un certain nombre de services de programmation étrangère, comme A&E et CNN, dont la distribution a été autorisée au Canada par le CRTC. En outre, les services de télévision spécialisée, payante et conventionnelle doivent de plus en plus livrer concurrence à d'autres formes de divertissements qui ne sont pas réglementées par le CRTC, comme Internet ou la location de vidéocassettes et de DVD. De plus, la concurrence parmi les services de télévision spécialisée au Canada est grandement tributaire des prix offerts, de la commercialisation et du soutien publicitaire ainsi que d'autres encouragements aux câblodistributeurs et autres diffuseurs pour qu'ils positionnent et groupent favorablement les services auprès des abonnés. De même, le CRTC a octroyé des licences pour un certain nombre de services spécialisés à l'égard de la distribution numérique, ce qui accroît la concurrence. Si Corus ne livre pas une concurrence efficace dans le secteur des services de télévision spécialisée, ses résultats d'exploitation pourraient être touchés de manière très défavorable.

Les services de télévision payante de Corus sont les fournisseurs exclusifs de films et de séries à la carte ainsi que de films classiques aux abonnés de l'ouest du Canada. Ces services livrent concurrence aux offres de télévision payante à la carte et de vidéo à la demande.

Contenu

La concurrence est féroce dans le milieu de la production et de la distribution de contenus de télévision, de livres et d'autres médias pour enfants. Il y a de nombreux fournisseurs de contenus médias, y compris les grands studios de cinéma intégrés verticalement, les réseaux de télévision, les sociétés de production indépendantes d'émissions de télévision et les éditeurs de livres pour enfants partout dans le monde. Bon nombre de ces concurrents sont beaucoup plus importants que Corus et disposent de ressources plus vastes, y compris un accès plus facile à des capitaux. Corus concurrence d'autres sociétés de production d'émissions de télévision et de productions cinématographiques pour des idées et des scénarios créés par des tiers ainsi que pour des comédiens, des réalisateurs et d'autres membres du personnel nécessaires pour une production.

De plus, l'intégration verticale de l'industrie de la télévision ainsi que la création et l'expansion de nouveaux réseaux, qui créent une partie importante de leur propre programmation, ont réduit le nombre de cases horaires disponibles pour les émissions produites par les sociétés de production indépendantes. Rien ne garantit que Corus sera en mesure de l'emporter sur la concurrence ou que nous continuerons de produire une programmation additionnelle fructueuse, ou d'acquérir les droits s'y rattachant, ou de conclure des ententes de financement, de production, de distribution ou de licences pour la programmation à des conditions favorables pour nous. Une concurrence intense continue de régner pour les cases horaires les plus intéressantes offertes par ces services. Rien ne garantit que Corus pourra accroître ou maintenir sa pénétration des grilles de diffusion.

Risques associés à la production de films et d'émissions de télévision

Chaque production est un travail artistique distinct, et son succès commercial est déterminé surtout par l'accueil de l'auditoire, qui ne peut être prédit avec exactitude. Le succès d'une émission est également fonction du type et de l'étendue des activités de promotion et de commercialisation, de la qualité et de l'acceptation des autres émissions concurrentes, de la conjoncture économique générale et d'autres facteurs, qui peuvent varier rapidement et sur un grand nombre desquels Corus n'exerce aucun contrôle.

La production de films et d'émissions de télévision exige des capitaux considérables. Des facteurs comme les conflits de travail, les changements technologiques ou d'autres bouleversements touchent des aspects de la production qui peuvent influencer sur Corus ou ses partenaires de coproduction et entraîner des dépassements de coûts et retarder sinon gêner le parachèvement de la production.

Les crédits d'impôt et les traités de coproduction font planer des risques financiers sur les productions. Le montant global des crédits d'impôt gouvernementaux qu'un projet peut recevoir peut constituer une partie importante du budget de production et peut représenter autant que 30 % du total des coûts budgétés. Rien ne garantit que les crédits d'impôt gouvernementaux et les programmes d'aide au financement de l'industrie continueront d'être disponibles aux niveaux actuels ou que les projets de production de Corus continueront d'y être admissibles. De même, la majorité des productions de Corus sont des coproductions comportant des traités internationaux qui lui permettent d'avoir accès à du financement étranger et de réduire son risque de production, ainsi que d'avoir droit aux crédits d'impôt du gouvernement canadien. Si un traité existant entre le Canada et le gouvernement de l'un des partenaires actuels de coproduction devait être abandonné, une ou plusieurs coproductions présentement en cours pourraient aussi être abandonnées. Perdre la possibilité de participer à des coproductions pourrait avoir un effet néfaste important sur les capacités de production de Corus et le financement des productions.

Les résultats d'exploitation des activités de production et de distribution de toute période dépendent du nombre, du moment de diffusion et du succès commercial des émissions de télévision et des longs métrages livrés ou offerts aux divers médias, aucun de ces facteurs ne pouvant être prédit avec certitude. Par conséquent, les revenus courants provenant de la production et de la distribution peuvent fluctuer considérablement d'une période à l'autre, et les résultats d'une période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des périodes futures. Les flux de trésorerie peuvent également varier et ne pas évoluer dans le même sens que les produits constatés.

Les produits d'exploitation tirés de la vidéothèque de programmes du secteur de la production et de la distribution peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, selon le territoire géographique et l'année de production. Pour Nelvana, le choix du moment où vendre ses produits de vidéothèque dans certains territoires dépendra des perspectives de marché dans le territoire en question ainsi que de la disponibilité du produit dans le territoire, qui dépend de l'ampleur et des conditions de toute vente antérieure dans ce territoire.

Droits de propriété intellectuelle

Les marques de commerce, les droits d'auteur et autres droits de propriété de Corus sont importants pour la situation concurrentielle de la Société. Plus particulièrement, le secteur Contenu doit être capable de protéger ses marques de commerce, ses droits d'auteur et autres droits de propriété afin de produire et de distribuer, de manière compétitive, des émissions de télévision et des publications et d'octroyer des licences à leur égard, et de commercialiser ses produits dérivés. Par conséquent, Corus consacre les ressources de la Société à l'établissement et à la protection de ses marques de commerce, ses droits d'auteur et autres droits de propriété à l'échelle internationale. Cependant, de temps à autre, divers tiers contestent ou enfreignent les droits de propriété intellectuelle de la Société. La Société se penche sur ces questions afin de déterminer, le cas échéant, si des mesures sont requises ou devraient être prises, y compris des poursuites à intenter ou des règlements à négocier. Rien ne garantit que les mesures prises par la Société pour établir et protéger ses marques de commerce, ses droits d'auteur et autres droits de propriété suffiront pour empêcher l'imitation ou la reproduction non autorisée des produits de la Société par d'autres ou empêcher des tiers de chercher à bloquer la vente, l'octroi de licences ou la reproduction se rapportant à ces produits et enfreindre ainsi leurs marques de commerce, leurs droits d'auteur et autres droits de propriété.

En outre, rien n'assure que des tiers n'affirmeront ni n'allégueront qu'ils sont propriétaires des marques de commerce, des droits d'auteur et d'autres droits de propriété de la Société ou que la Société réussira à régler ces litiges. De plus, les lois de certains autres pays peuvent ne pas protéger les droits de propriété dans la même mesure que les lois des États-Unis ou du Canada.

Évolutions technologiques

De nouvelles ou d'autres technologies de médias et de nouveaux modèles d'entreprise, comme les services de radio numériques, la radio par satellite, les services de distribution par satellite de radiodiffusion directe, la télédistribution sans fil, la câblodistribution, la programmation sur Internet et la programmation vidéo, de même que les publications en ligne, ont récemment commencé à se livrer concurrence, ou se concurrenceront dans l'avenir, sur le plan de la programmation, des auditoires et des revenus de publicité. Ces technologies et modèles d'entreprise peuvent accroître la fragmentation de l'auditoire, réduire les cotes d'écoute de la Société ou nuire aux revenus de publicité provenant des auditoires locaux et nationaux. Ces technologies et modèles d'entreprise ou d'autres peuvent nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation ou à notre situation financière.

Risque de taux d'intérêt et risque de change

La Société gère son risque de taux d'intérêt variable et son risque de fluctuation du dollar américain au moyen de swaps de taux d'intérêt ou de swaps de devises. Toutes ces ententes ne visent qu'à gérer les risques. Relativement aux swaps qu'elle conclut, Corus évalue la solvabilité de ses contreparties afin de minimiser le risque associé à un manquement de leur part. À l'heure actuelle, la totalité du portefeuille de swaps de la Société est détenue par des institutions financières dont les notations accordées par Standard & Poor's [ou l'équivalent] varient de A à AA-.

Corus est exposée aux risques suivants dans le cours de ses activités quotidiennes :

Taux d'intérêt

La Société utilise abondamment le financement à long terme dans la structure de son capital, notamment les facilités bancaires et les billets subordonnés de premier rang libellés en dollars américains [les «billets»], comme il est indiqué plus en détail à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

L'intérêt sur la dette bancaire est fondé sur des taux variables, tandis que les billets constituent des obligations à taux fixe. Corus utilise sa facilité de crédit aux moments opportuns pour financer ses activités quotidiennes.

Au 31 août 2005, 100 % de la dette à long terme consolidée de la Société portait des taux d'intérêt fixes.

Taux de change

Une partie considérable des produits et des charges d'exploitation de la division Contenu est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et est donc assujettie aux fluctuations des taux de change. Environ 9 % des produits totaux de Corus était en monnaies étrangères, la majorité étant en dollars américains. Le risque de change est atténué puisque la capacité nette d'autofinancement fait office de couverture naturelle de l'intérêt sur la dette non couverte libellée en dollars américains. Au 31 août 2005, 100 % de la dette à long terme de la Société était établie selon des taux de change relatifs aux dollars canadiens.

Éventualités

La Société et ses filiales sont visées par des litiges découlant du cours normal de leurs affaires. La Société comptabilise son passif à l'égard des éventualités lorsqu'une perte est probable et qu'elle peut être estimée. Au 31 août 2005, il n'y avait aucune action, poursuite ou procédure en suspens ou mettant en cause la Société ou ses filiales qui pourrait, selon l'avis de la direction, être vraisemblablement établie de façon à avoir une incidence néfaste importante sur les activités de la Société.

SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif s'établissait à 1,93 milliard de dollars au 31 août 2005, comparativement à 1,87 milliard de dollars au 31 août 2004. L'analyse qui suit décrit les changements importants survenus dans le bilan consolidé depuis le 31 août 2004.

Les actifs à court terme ont augmenté de 49,5 millions de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont monté de

42,9 millions de dollars. Les débiteurs ont progressé de 11,7 millions de dollars étant donné la hausse des produits d'exploitation des secteurs Radio et Télévision.

Les actifs à long terme ont augmenté de 6,9 millions de dollars. Les crédits d'impôt à recevoir se sont accrus de 1,5 million de dollars en raison des régularisations liées à la production de films. Les immobilisations corporelles ont diminué de 6,1 millions de dollars, étant donné que les dépenses en immobilisations de 19,2 millions de dollars ont été contrebalancées par une baisse de valeur de 23,7 millions de dollars et des cessions d'actifs de 2,1 millions de dollars. Les droits de diffusion et les droits cinématographiques [à court et à long terme] ont été plus élevés de 23,1 millions de dollars, étant donné que les montants à recevoir pour les droits acquis de 133,5 millions de dollars ont été compensés par un amortissement de 110,6 millions de dollars. Les placements dans des films ont augmenté de 1,6 million de dollars, car les dépenses nettes liées aux films de 49,4 millions de dollars ont été compensées par l'amortissement des films et les régularisations liées aux crédits d'impôt. Les charges reportées ont diminué de 3,7 millions de dollars surtout en raison de l'amortissement. Les licences de radiodiffusion ont progressé de 5,5 millions de dollars par suite de l'échange de stations de radio au Québec avec Astral et d'une provision pour réduction de valeur de 4,1 millions de dollars, alors que l'écart d'acquisition a diminué de 9,2 millions de dollars en raison de cet échange et de la vente des actifs du Locomotion Channel.

Les passifs à court terme ont augmenté de 9,3 millions de dollars. Les créiteurs et les charges à payer se sont accrus de 10,8 millions de dollars, et les impôts sur les bénéfices à payer ont diminué de 1,5 million de dollars. Les créiteurs et les charges payées d'avance qui sont liées au fonds de roulement ont grimpé de 10,3 millions de dollars, étant donné le calendrier de paiement des créiteurs et l'incidence de la majoration du tarif de droit d'exécution, alors que les régularisations non liées au fonds de roulement pour les droits de diffusion et les placements dans des films ont augmenté de 0,5 million de dollars.

Les passifs à long terme ont diminué de 21,9 millions de dollars. La dette à long terme a baissé de 84,0 millions de dollars en raison de remboursements totalisant 34,0 millions de dollars et des écarts de conversion. Les crédits reportés ont monté de 49,6 millions de dollars, des remboursements de 9,9 millions de dollars au titre des avantages pour le public associés aux acquisitions ayant été contrebalancés par des écarts de conversion de 47,2 millions de dollars ayant trait à des swaps de devises et à d'autres rajustements du fonds de roulement. Le passif d'impôts futurs net [y compris l'actif à court terme] a augmenté de 10,9 millions de dollars surtout en raison de l'utilisation de pertes fiscales d'années antérieures. Les autres passifs à long terme ont monté de 6,7 millions de dollars par suite de la hausse de la tranche à long terme des régularisations liées aux droits de diffusion.

Le capital social s'est accru de 1,9 million de dollars surtout en raison de l'exercice d'options sur actions des employés. Le surplus d'apport a augmenté de 2,3 millions de dollars par suite de la passation en charges d'options sur actions pour l'exercice. L'écart de conversion cumulé a diminué de 3,0 millions de dollars essentiellement sous l'effet de la variation des taux de change sur la conversion de l'actif net des établissements étrangers autonomes.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Flux de trésorerie

De façon générale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ont augmenté de 42,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 août 2005. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice ont été de 102,4 millions de dollars contre 84,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Une progression de 5,8 millions de dollars du bénéfice net, rajusté pour tenir compte d'éléments hors trésorerie, et une diminution de l'affectation du fonds de roulement hors trésorerie de 20,6 millions de dollars ont été contrebalancées par une augmentation de 7,1 millions de dollars des dépenses liées aux droits de diffusion. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 22,5 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 32,4 millions de dollars pour l'exercice précédent, étant donné la réduction des besoins de fonds pour les activités d'investissement et sous l'effet du produit tiré de la vente d'actifs secondaires. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont été de 37,1 millions de dollars pour l'exercice comparativement à 1,1 million de dollars pour

l'exercice précédent, en raison du remboursement par la Société du solde de 34,0 millions de dollars de son emprunt bancaire en dollars américains au premier trimestre de l'exercice 2005. La Société a versé 3,2 millions de dollars en dividendes au cours de l'exercice 2005.

Liquidité

Au cours de l'exercice 2002, Corus a émis, pour un capital total de 375,0 millions de dollars US, des billets, 8,75 % venant à échéance en 2012 à un prix représentant 99,186 % du capital total. Des swaps de taux d'intérêt ont entraîné un taux d'intérêt effectif de 9,33 % sur les billets et le taux de change applicable à la tranche capital de la dette a été fixé à 1,6107 \$ CA, soit 604,0 millions de dollars CA.

En outre, la Société a une facilité de crédit d'exploitation d'un an de 25,0 millions de dollars et une facilité de crédit renouvelable de 215,0 millions de dollars échéant le 31 janvier 2009. Au 31 août 2005, ni le crédit d'exploitation ni la facilité de crédit renouvelable n'était utilisé. Les taux d'intérêt sur ces facilités de crédit fluctuent selon les acceptations bancaires canadiennes et le taux LIBOR, et se sont établis en moyenne à 2,7 % pour l'exercice 2005 et à 2,4 % pour l'exercice 2004.

Ces emprunts jumelés aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont été les principales sources de financement des activités d'exploitation au cours des quelques dernières années. La nature des activités de la Société est telle qu'il faut engager des dépenses considérables pour acquérir des droits de programmation pour le secteur Télévision ainsi que pour produire et acquérir des actifs cinématographiques pour le secteur Contenu. Au cours des trois derniers exercices, ces dépenses ont été financées à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La Société n'a aucun engagement important quant à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Au cours des trois derniers exercices, la Société a réduit son investissement dans le fonds de roulement hors trésorerie.

Au 31 août 2005, la Société avait un solde d'encaisse de 138,1 millions de dollars et le solde du fonds de roulement s'établissait à 175,0 millions de dollars. La direction croit que les flux de trésorerie liés à l'exploitation et les facilités de crédit existantes procureront à la Société les ressources financières suffisantes pour financer son exploitation pour l'exercice 2006.

Dette nette et dette nette rajustée

Au 31 août 2005, la dette nette s'établissait à 307,1 millions de dollars, en baisse par rapport à 433,9 millions de dollars au 31 août 2004. La dette nette rajustée au 31 août 2005 s'élevait à 465,9 millions de dollars, en baisse par rapport à 545,5 millions de dollars au 31 août 2004.

Ententes hors bilan et instruments financiers dérivés

La Société a des garanties et des engagements d'indemnisation généraux envers des contreparties. Par le passé, la Société n'a pas eu à verser de sommes importantes à l'égard de ces garanties et de ces clauses d'indemnisation et la direction estime que le risque de perte est faible.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de fluctuation des taux de change et d'intérêt. Ces instruments comprennent les swaps de taux d'intérêt et de devises. Tous ces instruments ne sont utilisés que pour gérer les risques. Les rentrées ou les sorties nettes découlant de ces instruments financiers relativement à la gestion des risques de taux d'intérêt sont constatées dans les intérêts débiteurs sur la durée de l'instrument. Les gains ou les pertes de change découlant des swaps de devises utilisés pour couvrir la dette libellée en dollars américains sont neutralisés par les gains ou les pertes de change correspondants sur l'élément couvert. La valeur comptable des instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à titre de couverture est redressée pour tenir compte de leur valeur marchande actuelle.

Au 31 août 2005, le bilan consolidé comprenait un passif de 158,8 millions de dollars [111,6 millions de dollars en 2004] lié à un swap de devises. La juste valeur de ce passif atteignait 242,0 millions de dollars [142,9 millions de dollars en 2004].

Au 31 août 2004, le bilan consolidé comprenait un passif à sa juste valeur de 3,3 millions de dollars relativement à un swap de taux d'intérêt. Corus a mis fin à ce contrat au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005. Des gains d'opérations sur instruments dérivés nets de 4,4 millions de dollars [1,0 million de dollars en 2004] sont compris dans le poste «Autres produits, montant net» dans les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) pour l'exercice terminé le 31 août 2005.

Engagements contractuels

Corus a les obligations contractuelles suivantes :

[en milliers de dollars canadiens]	Total	Moins de un an	De un à trois ans	De quatre à cinq ans	Après cinq ans
Dette à long terme	604 000	–	–	–	604 000
Contrats de location-exploitation	97 012	22 139	34 045	13 902	26 926
Engagements d'achat de droits de films et de diffusion	151 455	81 144	62 782	7 529	–
Autres obligations à long terme	21 186	2 862	5 225	4 925	8 174

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu des opérations dans le cours normal des affaires avec des entités qui sont assujetties à un contrôle commun quant aux droits de vote et avec des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable. Ces opérations sont mesurées à une valeur d'échange correspondant au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et conclues à des conditions normales du marché.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu d'apparentés des revenus d'abonnement au service de câblodistribution et des revenus de publicité et de programmation de 94,6 millions de dollars [92,3 millions de dollars en 2004; 89,3 millions de dollars en 2003] et des revenus de production et de distribution de 2,5 millions de dollars [3,1 millions de dollars en 2004; 2,1 millions de dollars en 2003] et des frais de services administratifs et autres de 6,6 millions de dollars [5,5 millions de dollars en 2004]. En outre, la Société a versé à des apparentés des frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite de 4,8 millions de dollars [4,5 millions de dollars en 2004; 3,6 millions de dollars en 2003] et des frais de services administratifs et autres de 2,0 millions de dollars [1,5 million de dollars en 2004; 1,1 million de dollars en 2003]. Au 31 août 2005, la Société avait un encours à recevoir d'apparentés totalisant 20,0 millions de dollars [9,9 millions de dollars en 2004].

La Société a fourni à des apparentés du temps publicitaire à la radio et à la télévision en échange de publicité à la télévision. Aucune contrepartie monétaire n'a été échangée pour ces opérations, et aucun montant n'a été comptabilisé.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2005, Corus a acquis, moyennant une contrepartie de 0,9 million de dollars au comptant, une entreprise de publicité par câble de Shaw, entreprise assujettie à un contrôle commun.

Certains dirigeants de la Société ont contracté une dette envers celle-ci dans le cadre de l'acquisition d'actions de catégorie B sans droit de vote, de billets subordonnés de premier rang de Corus et de prêts résidentiels à la réinstallation. Les prêts accordés par la Société ne portent pas intérêt. Le total de cette dette était de 6,4 millions de dollars au 31 août 2005.

INCIDENCE DES NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2005

Entités à détenteurs de droits variables

En date du 1^{er} décembre 2004, la Société a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité 15 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»], intitulée «Consolidation des entités à détenteurs de droits

variables», laquelle fournit des indications sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables et l'information à fournir sur celles-ci. Cette norme a été en grande partie harmonisée avec les PCGR des États-Unis. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur la situation financière consolidée ou les résultats d'exploitation de la Société.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En date du 1^{er} septembre 2004, la Société a adopté les recommandations du chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», qui établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux coûts de mise hors service d'immobilisations afférents. Le chapitre exige qu'une entité constate la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle naît, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Cette norme a été en grande partie harmonisée avec les PCGR des États-Unis. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur la situation financière consolidée ou les résultats d'exploitation de la Société.

PRISES DE POSITION RÉCENTES

Instruments financiers, résultat étendu et couvertures

En avril 2005, l'ICCA a publié le chapitre 1530 du *Manuel*, intitulé «Résultat étendu», le chapitre 3855, intitulé «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3865, intitulé «Couvertures». Le chapitre 3855 approfondit le chapitre 3860, intitulé «Instruments financiers – informations à fournir et présentation», en déterminant le moment de comptabilisation de l'instrument financier et son montant. Il indique aussi la façon de présenter les gains et les pertes relatifs aux instruments. Le chapitre 3865 est facultatif. Il prévoit des traitements différents de ceux qui sont présentés au chapitre 3855 pour les entités qui choisissent de désigner des opérations comme couvertures aux fins de comptabilisation, et il indique comment la comptabilité de couverture s'applique, ainsi que les informations à fournir dans le cas de son application. Le chapitre 1530 a exposé une nouvelle exigence pour présenter temporairement certains gains et pertes séparément du bénéfice net dans une nouvelle composante des capitaux propres intitulée Résultat étendu. Ces normes ont été en grande partie harmonisées avec les PCGR des États-Unis et entreront en vigueur pour la Société à compter du 1^{er} septembre 2007. La Société évalue présentement l'incidence de ces normes sur sa situation financière consolidée et ses résultats d'exploitation.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales conventions comptables de la Société sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours des périodes visées. Les hypothèses les plus importantes formulées par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la Société comprennent : les produits d'exploitation futurs projetés pour les placements dans des films et des émissions de télévision; la provision pour créances douteuses reflétant le risque de crédit; les provisions pour moins-value et l'évaluation de la dépréciation pour les divers actifs, dont les placements dans des films et des émissions de télévision, les immobilisations corporelles, les placements à long terme, les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs ainsi que les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les conventions décrites ci-après sont considérées comme étant des estimations comptables critiques, étant donné qu'elles exigent une estimation ou un jugement important.

Placements dans des films

La Société comptabilise les coûts de production et de distribution des films et des émissions de télévision conformément au Statement of Position 00-2 de l'American Institute of Certified Public Accountants, «Accounting by Producers or Distributors of Films» [«SOP 00-2»]. Le SOP 00-2 exige que les coûts de production et d'acquisition de films et d'émissions de télévision soient amortis selon la méthode de prévision des coûts par film. Selon cette méthode, les coûts capitalisés pour un film ou pour une émission de télévision sont amortis au prorata des produits réels de la période visée par rapport aux estimations de la direction

quant au total des produits devant être tirés du film ou de l'émission de télévision, sur une période ne dépassant pas dix ans depuis la date de livraison. Par conséquent, si les estimations de produits changent, la Société peut être obligée de réduire la valeur de la totalité ou d'une partie des coûts non amortis du film ou de l'émission de télévision, entraînant des répercussions sur le coût direct des ventes et les frais administratifs, de même que sur la rentabilité.

Les résultats de l'exercice 2004 comprennent une dépréciation de 85,0 millions de dollars provoquée par l'abaissement des estimations des produits futurs projetés. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas encore de variations défavorables des estimations de produits dans l'avenir, ce qui pourrait entraîner de nouvelles réductions de valeur importantes influant sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Licences de radiodiffusion et écart d'acquisition

Le coût d'acquisition d'entreprises médiatiques de radiodiffusion, de production et distribution et d'édition est réparti à la juste valeur des actifs nets corporels et incorporels identifiables correspondants acquis. Les actifs nets incorporels identifiables acquis consistent principalement en des licences de radiodiffusion. L'excédent du coût d'acquisition de ces entreprises sur la juste valeur des actifs nets corporels et incorporels identifiables correspondants acquis est affecté à l'écart d'acquisition.

Les licences de radiodiffusion sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie, étant donné que la direction a l'intention et la capacité de les renouveler sans engager un coût considérable et sans apporter de modification majeure aux modalités existantes des licences. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de renouveler ses licences ou qu'aucun coût important ne sera engagé ni qu'aucune modification majeure ne sera apportée aux modalités existantes des licences.

Les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition seront soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. La Société a choisi le 31 août comme date du test de dépréciation annuel. Les principales hypothèses utilisées pour le test comprennent les prévisions de bénéfice sectoriel et des multiples de l'industrie. La juste valeur des actifs incorporels de la Société est exposée à des variations futures néfastes s'il arrivait que la Société connaisse une baisse de ses résultats d'exploitation, que la situation de l'économie ou de l'industrie se détériore de façon importante ou que le rendement futur soit inférieur au rendement passé.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les écarts existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont mesurés selon les taux d'impôt pratiquement en vigueur et les lois qui devraient être en vigueur lorsque les écarts sont censés se résorber. Certaines hypothèses doivent être formulées pour établir la provision pour impôts sur les bénéfices, notamment le mode de déclaration de certains éléments et la réalisation des actifs d'impôts futurs.

La Société fait l'objet de vérifications périodiques par les autorités fédérales et provinciales dans les domaines des impôts sur les bénéfices et de la remise des taxes de vente. Ces vérifications prennent en considération le calendrier et le montant des déductions et la conformité aux lois fédérale et provinciales. Si le mode de déclaration de la Société était contesté, le taux d'imposition réel de la Société au cours d'une période donnée de présentation des états financiers pourrait être modifié de façon importante.

La constatation des actifs d'impôts futurs repose sur l'hypothèse retenue par la direction quant à savoir si les produits futurs seront suffisants pour réaliser l'avantage futur. Rien ne garantit que les produits futurs seront suffisants pour réaliser l'avantage futur.

Placements

Les bilans consolidés de la Société présentent les soldes des placements comptabilisés au coût historique. Dans certains cas, le cours du marché est inférieur au coût depuis plusieurs années. Dans chaque cas, la direction estime qu'il existe des éléments probants indiquant que la situation financière et les perspectives à court terme de la société émettrice ne sont pas incertaines et que la Société a l'intention et la capacité de conserver son placement dans la société émettrice jusqu'au recouvrement prévu de la valeur marchande. Par conséquent, la direction croit que la baisse de la valeur marchande n'est que temporaire et qu'aucune réduction de valeur ne s'impose. Rien ne garantit que le recouvrement surviendra, et la possibilité qu'une réduction de valeur s'impose à un moment donné dans l'avenir demeure réelle. Au 31 octobre 2005, la valeur comptable des placements détenus au coût dépassait leur valeur marchande de 2,7 millions de dollars [3,9 millions de dollars en 2004].

Crédits d'impôt à la production

Les bilans consolidés de la Société comportent des soldes liés aux crédits d'impôt à la production reçus ou à recevoir d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. La demande des crédits d'impôt repose sur l'espérance de respecter les exigences d'admissibilité, et les montants peuvent être assujettis à des estimations et recevoir diverses interprétations. Les demandes sont soumises à une vérification par les autorités fédérales et provinciales, et rien ne garantit que les montants reçus ou à recevoir ne seront pas refusés. Un refus peut avoir des répercussions sur le montant net des coûts non amortis des films terminés, occasionnant des charges d'amortissement plus élevées pour les films.

CONTRÔLES ET PROCÉDÉS

Comme l'exige le Règlement 52-109 publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef des finances de Corus doivent fournir une attestation à l'égard de l'information contenue dans les dépôts annuels de Corus [tel qu'il est décrit dans le Règlement 52-109] selon les lois provinciales sur les valeurs mobilières. Dans le cadre d'une telle attestation, le chef de la direction et le chef des finances doivent certifier qu'ils sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédés de présentation de l'information et qu'ils ont conçu ces contrôles et procédés de présentation de l'information [ou amené ces contrôles et procédés à être conçus sous leur égide] afin de garantir que l'information importante sur Corus, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée et qu'ils ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédés de présentation de l'information de Corus à la fin de la période couverte par ces dépôts annuels. Les contrôles et les procédés de présentation de l'information garantissent que l'information que Corus est tenue de présenter dans les rapports qu'elle dépose ou soumet aux autorités provinciales en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis. Corus a adopté officiellement ces contrôles et procédés étant donné qu'elle les considère comme nécessaires et conformes à ses activités et à ses pratiques de gestion interne et de supervision.

Comme Corus est une société émettrice fermée étrangère inscrite à la Bourse de New York, des certifications similaires par le chef de la direction et le chef des finances de Corus sont nécessaires selon le chapitre 302[a] de la loi américaine *Sarbanes-Oxley Act of 2002* relativement à l'information contenue dans le rapport annuel de Corus sur formulaire 40-F.

Évaluation des contrôles et des procédés de présentation de l'information

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et des procédés de présentation de l'information [tel qu'il est établi par le Règlement 52-109 et dans les règlements 13a-15[e] et 15d-15[e] de la *Securities Exchange Act of 1934*] au 31 août 2005, le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conclu qu'au 31 août 2005, les contrôles et les procédés de la Société étaient efficaces.

Changements apportés au contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière

Au cours de l'exercice 2005, aucun changement important apporté au contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière pendant l'exercice n'a considérablement influé ni ne risque de considérablement influencer sur le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière. Toutefois, la Société améliore continuellement son infrastructure et ses contrôles.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 31 octobre 2005, 1 724 929 actions de catégorie A avec droit de vote et 41 084 867 actions de catégorie B sans droit de vote étaient émises et en circulation. Les actions de catégorie A avec droit de vote sont échangeables en tout temps contre un nombre équivalent d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont échangeables contre un nombre équivalent d'actions de catégorie A avec droit de vote dans des circonstances restreintes.

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle, se trouvent sur SEDAR, à www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de Corus Entertainment Inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers consolidés sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers consolidés.

Corus Entertainment Inc. maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs de grande qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration, et la majorité de ses membres sont des administrateurs externes. Le comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. De plus, le comité étudie, afin de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés, au nom des actionnaires par les vérificateurs externes, Ernst & Young s.r.l., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l. a librement et pleinement accès au comité de vérification.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président principal et chef des finances,

John M. Cassaday

Thomas C. Peddie, FCA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de Corus Entertainment Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corus Entertainment Inc. aux 31 août 2005 et 2004 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
le 21 octobre 2005

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 AOÛT

[en milliers de dollars canadiens]

2005

2004

[révisé, voir note 26 b]]

ACTIF [note 12]

Actif à court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	138 086	95 231
Débiteurs [notes 5 et 24]	155 343	143 641
Charges payées d'avance et autres charges	10 948	9 674
Droits de diffusion et droits cinématographiques	93 725	92 786
Actifs d'impôts futurs [note 15]	6 498	13 719
Total de l'actif à court terme	404 600	355 051
Crédits d'impôt à recevoir	12 292	10 774
Placements et autres actifs [note 6]	36 886	41 683
Immobilisations corporelles, montant net [note 7]	76 041	82 105
Droits de diffusion et droits cinématographiques	54 715	32 523
Placements dans des films [note 8]	58 417	56 867
Charges reportées [note 9]	15 560	19 305
Licences de radiodiffusion [note 10]	514 552	509 040
Écart d'acquisition [notes 10 et 16]	755 301	764 518
	1 928 364	1 871 866

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer [notes 11 et 24]	172 236	161 397
Impôts sur les bénéfices à payer	3 049	4 567
Total du passif à court terme	175 285	165 964
Dette à long terme [note 12]	445 162	529 139
Crédits reportés [note 13]	195 789	146 164
Passifs d'impôts futurs [note 15]	147 744	144 085
Autres passifs à long terme	22 895	16 203
Part des actionnaires sans contrôle	11 227	9 131
Total du passif	998 102	1 010 686
Capitaux propres		
Capital social [note 14]	885 911	884 053
Surplus d'apport [note 14]	3 558	1 287
Bénéfices non répartis (déficit)	50 802	(17 122)
Écart de conversion [note 20]	(10 009)	(7 038)
Total des capitaux propres	930 262	861 180
	1 928 364	1 871 866

Engagements et éventualités [notes 12 et 23]

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

John M. Cassaday
Administrateur

Heather A. Shaw
Administratrice

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DU DÉFICIT) CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT

[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]

	2005	2004	2003
Produits [notes 22 et 24]	683 069	666 804	643 918
Coût direct des ventes et frais administratifs [notes 8, 14, 20, 23 et 24]	487 758	576 406	478 606
Amortissement des immobilisations corporelles	23 710	25 682	24 708
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 577	7 276	9 792
Intérêts sur la dette à long terme [note 12]	55 561	55 276	61 030
Autres produits, montant net [notes 10 et 20]	(5 494)	(4 937)	(6 024)
Frais de restructuration	–	–	5 025
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	116 957	7 101	70 781
Impôts sur les bénéfices [note 15]	42 810	26 925	28 534
Part des actionnaires sans contrôle	3 033	3 313	2 226
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	71 114	(23 137)	40 021
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	(17 122)	8 135	(31 886)
Dividendes versés [note 14]	(3 190)	(2 120)	–
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	50 802	(17 122)	8 135
Résultat par action [note 18]			
De base	1,66 \$	(0,54) \$	0,94 \$
Dilué	1,65 \$	(0,54) \$	0,94 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [en milliers]			
De base	42 761	42 719	42 641
Dilué	43 095	42 719	42 645

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT

[en milliers de dollars canadiens]

	2005	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	71 114	(23 137)	40 021
Ajouter (déduire) les éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations corporelles	23 710	25 682	24 708
Amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques	110 630	105 549	94 016
Amortissement des placements dans des films	43 693	142 754	64 578
Autres amortissements	4 577	7 276	9 792
Impôts sur les bénéfices futurs	8 601	600	3 257
Part des actionnaires sans contrôle	3 033	3 313	2 226
Gains de change	(2 747)	(2 057)	(7 259)
Rémunération à base d'actions	6 766	2 984	1 250
Pertes latentes (gains latents) sur instruments dérivés	(3 278)	3 278	–
Réduction de valeur des licences de radiodiffusion	4 108	–	–
Divers	1 769	(24)	3 475
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation [note 19]	2 235	(18 395)	3 381
Paiement des droits de diffusion et des droits cinématographiques	(122 368)	(115 314)	(108 626)
Augmentation nette des placements dans des films	(49 427)	(47 597)	(66 197)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	102 416	84 912	64 622
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 217)	(17 421)	(14 908)
Diminution (augmentation) des placements, montant net	665	(3 685)	(5 312)
Diminution des avantages pour le public associés aux acquisitions	(9 893)	(11 455)	(12 198)
Produit de la vente d'actifs	6 822	136	4 695
Augmentation des charges reportées	(832)	–	(80)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(22 455)	(32 425)	(27 803)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Diminution des emprunts bancaires	(34 017)	–	(15 499)
Diminution des autres passifs à long terme	(820)	(911)	(2 810)
Émission d'actions en vertu du régime d'options sur actions	1 650	2 212	–
Dividendes versés	(3 190)	(2 120)	–
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(937)	(521)	(1 496)
Divers	208	210	216
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(37 106)	(1 130)	(19 589)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	42 855	51 357	17 230
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	95 231	43 874	26 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	138 086	95 231	43 874

Renseignements additionnels sur les flux de trésorerie [note 19]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. MODE DE PRÉSENTATION

Corus Entertainment Inc. [«Corus» ou la «Société»] est une société canadienne diversifiée dans le secteur des communications et du divertissement. La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto et à celle de New York.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction au coût historique selon les principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada. Les effets des différences dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis aux états financiers consolidés de la Société sont décrits à la note 21.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corus et de toutes ses filiales, lesquelles lui appartiennent en propriété exclusive, sauf Country Music Television Ltd. [détenue à 80 %], Teletatino Network Inc. [détenue à 50,5 %] et Discovery Kids [détenue à 53,6 %], ainsi que sa quote-part des comptes de ses coentreprises. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les résultats d'exploitation des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus depuis leur date respective d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours des périodes visées. Les plus importantes hypothèses formulées par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la Société comprennent : les produits d'exploitation futurs projetés pour les placements dans des films et des émissions de télévision; la provision pour créances douteuses reflétant le risque de crédit; les provisions pour moins-value et l'évaluation de la dépréciation pour les divers actifs, dont les placements dans des films et des émissions de télévision, les immobilisations corporelles, les placements à long terme, les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs ainsi que les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits tirés de la publicité sont constatés dans la période où la publicité est diffusée en vertu des contrats de radiodiffusion.

Les produits tirés des frais d'abonnement des sociétés affiliées sont constatés mensuellement selon les niveaux d'abonnement.

Les revenus tirés des produits et de la distribution qui proviennent de la distribution et de l'octroi de licences liées aux droits cinématographiques sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées : i] un élément probant existe au sujet d'un accord de vente ou de licence avec un client; ii] le film est terminé et a été livré ou est prêt à être livré immédiatement, sans condition; iii] la période couverte par la licence en vertu de l'accord est amorcée; iv] les honoraires sont fixes ou peuvent être déterminés et v] le recouvrement des honoraires est raisonnablement sûr. Les garanties minimales récupérables non remboursables dans le cadre d'accords de licence pour les vidéocassettes dont les titres sont assortis des mêmes garanties sont reportées et constatées dans les produits sur la période couverte par la licence, lorsque les vidéocassettes sous-jacentes sont rapportées vendues par des tiers.

Les acomptes des clients sur les contrats sont constatés à titre de produits comptabilisés d'avance jusqu'à ce que les conditions susmentionnées de constatation des produits soient remplies.

Les avances non remboursables qui ne sont pas assorties d'une garantie et les redevances perçues aux termes des contrats de licences pour les produits dérivés, des contrats d'édition ou des contrats de musique sont constatées lorsque la période couverte par la licence est amorcée et que le recouvrement est raisonnablement sûr. Les avances assorties d'une garantie sont reportées et constatées comme des produits sur la période couverte par la licence, lorsque les redevances sous-jacentes sont rapportées gagnées par des tiers.

Les produits tirés de la vente de livres sont constatés au moment de l'expédition, déduction faite d'une provision estimative pour rendus. Les produits tirés de la vente des droits d'auteur dérivés des livres, lorsqu'ils peuvent être calculés, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsque les montants ne peuvent être calculés, ils sont constatés à la réception des fonds. Les subventions aux fins de projets précis sont constatées à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme dont les échéances sont inférieures à trois mois à la date d'acquisition.

Placements

Les placements dans des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements dans des coentreprises et des sociétés en nom collectif que la Société contrôle conjointement sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les autres placements sont inscrits au coût et dépréciés seulement lorsque la baisse de valeur est permanente.

Les acquisitions assujetties à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] sont enregistrées au coût jusqu'à ce que l'approbation soit reçue, et elles sont ensuite comptabilisées selon la nature du placement effectué.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Équipement de radiodiffusion	10 ans
Équipement de production	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Bâtiments	20 à 40 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Divers	4 à 10 ans

Droits de diffusion et droits cinématographiques

Les droits de diffusion et les droits cinématographiques représentent les droits sur les contrats acquis auprès de tiers pour la diffusion d'émissions télévisées et de longs métrages. Les actifs et les passifs liés à ces droits sont comptabilisés lorsque le coût des droits est connu et peut être calculé de manière raisonnable, que le matériel de l'émission est accepté par la Société conformément au contrat de licence et que le matériel est à la disposition de la Société aux fins de diffusion. Les passifs à long terme liés à ces droits sont comptabilisés à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs, au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt effectif sur une dette similaire. Ces coûts sont amortis sur la période de diffusion convenue à mesure que les émissions ou les longs métrages sont diffusés. Les droits de diffusion et les droits cinématographiques sont comptabilisés au moindre du coût, moins l'amortissement cumulé et de la valeur recouvrable nette.

L'amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques est compris dans le coût direct des ventes et les frais administratifs. Il a été présenté séparément dans les états des flux de trésorerie consolidés.

Placements dans des films

Les placements dans des films représentent les coûts des projets en voie d'élaboration, les projets en cours et les coûts non amortis de films et d'émissions télévisées privés qui ont été produits par la Société ou dont la Société a acquis les droits de distribution, et des placements dans des projets de films produits par des tiers. Ces coûts comprennent les dépenses liées au développement et à la

production, les frais de studio et les autres coûts correspondants qui devraient entraîner des avantages pour les périodes futures.

La Société comptabilise ses placements dans des films conformément au Statement of Position 00-2, «Accounting by Producers or Distributors of Films» [«SOP 00-2»] de l'American Institute of Certified Public Accountants [«AICPA»].

La méthode de prévision des coûts par film est utilisée pour calculer l'amortissement. Les coûts capitalisés et les coûts totaux estimatifs des participations et des droits résiduels, déduction faite des apports prévus provenant des programmes fédéraux et provinciaux, des crédits d'impôt à la production et des parts des coûts de production assumées par les coproducteurs, sont imputés à la dotation aux amortissements pour une série ou pour une émission d'après le ratio des produits de la période en cours et le total des produits bruts estimatifs («produits ultimes») prévu par la direction devant être réalisé sur la série ou l'émission. Les produits ultimes sont prévus pour des périodes ne dépassant pas dix ans à partir de la date de livraison ou d'acquisition. En ce qui a trait aux séries télévisées à épisodes, le SOP 00-2 exige que les produits ultimes comprennent des produits estimatifs sur une période ne dépassant pas dix ans à partir de la date de livraison du premier épisode ou, si la série est toujours en cours de production, sur cinq ans à partir de la date de livraison de l'épisode le plus récent, si elle survient plus tard. Les produits bruts estimatifs peuvent varier considérablement selon le niveau d'acceptation par le marché des produits cinématographiques et télévisuels. Aussi, les estimations des produits sont réévaluées régulièrement et l'amortissement est rajusté en conséquence. Ces rajustements pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation des périodes futures.

La Société passe en revue l'état des projets en voie d'élaboration chaque trimestre. Si, de l'avis de la direction, l'un de ces projets ne peut se rendre au stade de la production, les coûts accumulés sont imputés au coût direct des ventes. Les projets sont radiés à la date où ils sont reconnus comme n'étant pas recouvrables ou à la date où les projets en voie d'élaboration sont abandonnés, ou trois ans après la date du placement initial, selon la première éventualité.

Les projets en cours représentent les coûts cumulatifs des séries télévisées ou des longs métrages actuellement en production.

Les projets réalisés et les droits de distribution sont présentés au coût non amorti ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moindre des deux montants, tels qu'ils sont calculés pour une série ou pour une émission. Les prévisions de produits et de coûts de chaque production sont évaluées trimestriellement dans le cadre d'un examen complet des placements dans les films, titre par titre. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la juste valeur d'un film est inférieure à son coût non amorti, la juste valeur du film est déterminée au moyen des estimations de la direction à l'égard des produits futurs selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Une réduction de valeur correspondant à l'excédent du coût non amorti sur la juste valeur estimative du film est comptabilisée.

Les placements dans les projets de films produits par des tiers sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants.

L'amortissement des placements dans des films figure dans le coût direct des ventes et les frais administratifs.

Charges reportées

Les frais de financement et les frais découlant des ententes de facilité de crédit sont amortis par imputation aux résultats sur la durée de la facilité d'emprunt selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les frais de démarrage pour la préparation de nouvelles demandes auprès du CRTC sont reportés avant l'approbation par le CRTC. Les coûts associés aux demandes rejetées sont passés en charges. Les frais de démarrage pour une licence dont la demande est acceptée et accordée par le CRTC sont capitalisés depuis la date d'octroi de la licence jusqu'à celle où des produits sont tirés du service. Les frais de démarrage sont amortis sur une période qui tient compte de l'avantage futur prévu et qui ne dépasse pas la durée des licences.

Les charges reportées sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, ou à la valeur recouvrable nette, selon le moindre des deux montants.

Licences de radiodiffusion et écart d'acquisition

Les frais d'acquisition d'entreprises médiatiques de radiodiffusion, de production et de distribution, et d'édition sont affectés à la juste valeur des actifs nets corporels et incorporels identifiables connexes acquis. Les actifs incorporels identifiables nets acquis consistent principalement en des licences de radiodiffusion. L'excédent du coût d'acquisition de ces entreprises sur la juste valeur des actifs nets corporels et incorporels identifiables connexes acquis est affecté à l'écart d'acquisition.

Les licences de radiodiffusion sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie étant donné que la direction a l'intention et la capacité de les renouveler sans engager un coût considérable et sans apporter de modification majeure aux modalités existantes des licences.

Les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition seront soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. La Société a choisi le 31 août comme date de son test de dépréciation annuel.

Aide et financement gouvernementaux

La Société a accès à divers programmes gouvernementaux conçus pour aider la production cinématographique et télévisuelle du Canada. Le financement offert par certains programmes prévoit un supplément pour les droits de licence d'une série au Canada et est comptabilisé comme un produit lorsque le montant est reçu. L'aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt à la production fédéraux et provinciaux est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films lorsque les dépenses admissibles sont engagées et qu'il existe une assurance raisonnable de sa matérialisation. L'aide en rapport avec les placements en titres de capitaux propres est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films.

Les subventions gouvernementales approuvées aux fins de projets précis d'édition sont comptabilisées à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

Crédits reportés

Les crédits reportés comprennent : i] une provision pour contributions aux initiatives de radiodiffusion canadiennes qui doivent être prises par un acheteur d'émissions de télévision spécialisée, de télévision payante et de radio conformément aux politiques du CRTC [«avantages pour le public associés aux acquisitions»] associées à l'acquisition d'entreprises de radio et de télévision, qui sera utilisée graduellement lorsque la Société effectuera des paiements admissibles pour respecter les conditions de la licence; ii] les gains de change liés à la conversion de la dette à long terme et iii] les produits non gagnés provenant de la distribution et de l'octroi de licences pour les droits relatifs aux longs métrages et aux émissions de télévision.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les écarts existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont mesurés selon les taux d'impôt pratiquement en vigueur et les lois qui devraient être en vigueur lorsque les écarts sont censés se résorber.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs des établissements autonomes de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les gains ou les pertes de change sur le placement net en titres de capitaux propres de la Société dans ces activités sont reportés à titre de composante distincte des capitaux propres.

Pour les établissements étrangers intégrés de la Société, les éléments monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations contractées. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le bénéfice net (la perte nette) de l'exercice.

La dette à long terme libellée en dollars américains est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change à la conversion de la dette à long terme qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont déduits des gains ou des pertes de change correspondants découlant des swaps de devises.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le bénéfice net (la perte nette) de l'exercice.

Instruments financiers et relations de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de fluctuation des taux de change et d'intérêt. Ces instruments comprennent des swaps de taux d'intérêt et de devises. Tous ces instruments sont utilisés uniquement pour gérer les risques. Les rentrées ou les sorties nettes découlant de ces instruments financiers relativement à la gestion des risques d'intérêt sont constatées dans les intérêts débiteurs sur la durée de l'instrument. Les gains ou les pertes de change découlant des swaps de

devises utilisés pour couvrir la dette libellée en dollars américains sont compensés par les gains ou les pertes de change correspondants sur l'élément couvert. La valeur comptable des instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture est rajustée pour refléter la valeur marchande courante.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes et est passée en charges au cours de la période d'acquisition des options. La charge de rémunération se rapportant aux unités d'actions liées au rendement est constatée tout au long de la période de restriction en fonction de la rémunération totale qui devrait être versée à la fin de la période de restriction. La contrepartie versée par la Société en vertu de son régime d'achat d'actions à l'intention des employés est incluse dans le coût direct des ventes et les frais administratifs.

Résultat par action

Le résultat de base par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice doit être majoré du nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été émises. L'effet dilutif des bons de souscription et des options sur actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une perte de valeur possible, les actifs à long terme, autres que les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition, seront réduits à leur juste valeur dans la mesure où la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable nette, calculée comme étant la somme des flux de trésorerie non actualisés liés à l'actif.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En date du 1^{er} septembre 2004, la Société a adopté les recommandations du chapitre 3110 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA»), intitulé «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», qui définit les normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux coûts de mise hors service d'immobilisations afférents. Le chapitre exige qu'une entité constate la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle naît, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés ou sur les résultats d'exploitation de la Société.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En date du 1^{er} décembre 2004, la Société a adopté les recommandations de la note d'orientation n° 15 de l'ICCA, intitulée «Consolidation des entités à détenteurs de droits variables», qui donne des indications sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables et l'information à fournir sur celles-ci. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés ou sur les résultats d'exploitation de la Société.

3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En date du 29 mai 2005, Corus a réalisé un échange d'actifs avec Astral Media Inc. [«Astral»]. Corus a par conséquent fait l'acquisition de huit stations de radio au Québec détenues par Astral et reçu, entre autres contreparties additionnelles, 2 500 \$ au comptant, en échange de cinq stations de radio que possédait Corus au Québec. Cette opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats d'exploitation des huit stations anciennement détenues par Astral Media Inc. sont inclus dans les états financiers consolidés de Corus depuis la date de l'opération. Les charges à payer comprennent des indemnités de départ à payer d'environ 1 676 \$, lesquelles étaient en grande partie réglées à la clôture de l'exercice, sauf en ce qui a trait aux charges à payer au titre de la continuation du salaire. Aucun gain ni aucune perte n'ont été comptabilisés par suite de cette opération.

Contrepartie versée :	
Comptant	(2 500)
Immobilisations corporelles	1 958
Licences de radiodiffusion	2 047
Écart d'acquisition	6 917
Frais de l'opération	908
	9 330
Valeur attribuée des actifs nets acquis :	
Immobilisations corporelles	2 750
Licences de radiodiffusion	11 025
Charges à payer	(1 828)
Passif d'impôts futurs	(2 617)
	9 330

4. COENTREPRISES

Les montants suivants, inclus dans les présents états financiers consolidés, représentent la quote-part de la Société dans les coentreprises :

	2005	2004
Bilans consolidés		
Actif à court terme	28 337	19 550
Actif à long terme	14 263	16 926
Passif à court terme	19 888	17 071
États des résultats consolidés		
Produits	34 974	31 389
Charges	26 945	28 002
Bénéfice net	8 029	3 387
États des flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	9 560	4 757
Activités d'investissement	(39)	(555)

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Comptes clients	151 053	146 156
Autres créances	7 957	2 654
	159 010	148 810
Moins provision pour créances douteuses	3 667	5 169
	155 343	143 641

6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

	2005	2004
Astral Media Inc. a]	13 861	13 861
Autres placements b]	23 025	27 822
	36 886	41 683

a] Astral Media Inc.

La Société détient 54 600 actions de catégorie A sans droit de vote et 297 200 actions de catégorie B avec droit de vote subalterne d'Astral dont la valeur marchande est de 11 366 \$ [9 598 \$ en 2004].

b] Autres placements

Les autres placements se composent principalement d'une participation dans une société privée médiatique canadienne, du financement apporté aux chaînes numériques de la Société, de prêts à des dirigeants et d'autres placements comptabilisés au coût et à la valeur de consolidation.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
Équipement de radiodiffusion	32 535	23 763	31 883	22 501
Équipement de production	87 329	69 697	91 417	72 112
Améliorations locatives	31 328	21 520	32 862	19 315
Bâtiments	22 649	7 558	23 917	8 719
Équipement informatique	52 124	41 265	49 711	38 458
Mobilier et agencements	21 124	17 068	21 221	16 136
Divers	5 527	2 528	3 432	2 666
	252 616	183 399	254 443	179 907
Terrains	6 824	–	7 569	–
	259 440	183 399	262 012	179 907
Valeur comptable nette		76 041		82 105

8. PLACEMENTS DANS DES FILMS

	2005	2004
Projets en voie d'élaboration et en cours, déduction faite des avances	15 876	15 990
Projets réalisés et droits de distribution	28 796	31 843
Placements dans des projets de films de tiers	13 745	9 034
	58 417	56 867

Au cours de l'exercice 2005, la Société a réduit ses placements dans des films et des émissions télévisées du montant prévu des crédits d'impôt à la production du Canada et de l'Ontario, totalisant 11 701 \$ [3 059 \$ en 2004].

Au cours du troisième trimestre de 2004, conformément aux exigences, la Société a passé en revue les projections de produits d'exploitation futurs ou les produits d'exploitation ultimes titre par titre, soutenant la valeur comptable de ses placements dans des films dans la division Contenu, et a réduit ses estimations des produits d'exploitation futurs compte tenu des conditions courantes et anticipées du marché et des taux de change, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une réduction de valeur de 85 000 \$ des placements dans des films au cours du trimestre. Cette perte de valeur est comprise dans le coût direct des ventes et les frais administratifs enregistrés au cours de l'exercice.

La Société prévoit que 43 % et 79 % de la valeur comptable nette des projets réalisés et des droits de distribution seront amortis respectivement au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2006 et des trois exercices se terminant le 31 août 2008.

La Société prévoit que 2 773 \$ de charges de participation à payer seront versées au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2006.

9. CHARGES REPORTÉES

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Frais de financement et frais de montage de facilités de crédit	28 233	13 676	27 401	10 957
Frais de démarrage des nouveaux réseaux de programmation spécialisés	9 857	8 854	9 857	8 103
Frais de publicité et de promotion pour la réorganisation des stations de radio, de télévision spécialisée et de télévision payante	–	–	11 570	10 463
	38 090	22 530	48 828	29 523
Valeur comptable nette		15 560		19 305

10. LICENCES DE RADIODIFFUSION ET ÉCART D'ACQUISITION

Aux 31 août 2005, 2004 et 2003, la Société a effectué son test de dépréciation annuel des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition et a établi qu'il n'y avait pas eu de perte de valeur pour les exercices terminés les 31 août 2004 et 2003. Pour l'exercice terminé le 31 août 2005, la Société a établi une perte de valeur de 4 108 \$ au chapitre des licences de radiodiffusion relatives à trois stations de radio. L'imputation pour dépréciation est portée au poste Autres produits, montant net.

Afin de déterminer le montant d'une dépréciation, la direction utilise la méthode de la juste valeur fondée sur des multiplicateurs d'entreprises comparables sur le marché appliqués au bénéfice d'exploitation prévu servant à évaluer le rendement des unités d'exploitation. Les estimations du bénéfice d'exploitation prévu tiennent compte de l'incertitude relative à la mesure, et il est donc possible que la Société doive réduire la valeur comptable des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition par suite des modifications apportées aux estimations des produits futurs par la direction. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et, par conséquent, une importante imputation pour dépréciation pourrait être constatée.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2005, la Société a vendu sa participation de 50 % dans Locomotion Channel à une filiale en propriété exclusive de Sony Pictures Inc. à un prix d'acquisition global de 6 200 \$. Le prix doit être payé sur une période de trois ans, et une partie est assujettie à certaines retenues de garantie liées à l'exécution. Il y a eu une diminution de 2 300 \$ de l'écart d'acquisition, et une perte négligeable a été constatée au moment de la vente.

Comme il est mentionné à la note 3, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, la Société a réalisé l'échange de certaines stations de radio au Québec avec Astral. Cette opération a donné lieu à une augmentation de 8 978 \$ dans les licences de radiodiffusion et une baisse de 6 917 \$ dans l'écart d'acquisition.

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2005	2004
Comptes fournisseurs	69 996	59 216
Droits de diffusion à payer	59 607	54 887
Frais de placements dans des films à payer	5 413	9 591
Intérêts courus	28 654	27 393
Paiements de participation à des tiers	6 813	5 804
TPS à payer	1 201	1 620
Divers	552	2 886
	172 236	161 397

12. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Billets subordonnés de premier rang a]		
Montant en capital converti en dollars canadiens au taux couvert	604 000	604 000
Gains de change cumulatifs latents	(158 838)	(111 625)
Billets subordonnés de premier rang convertis au taux courant	445 162	492 375
Emprunts bancaires b]	–	36 764
	445 162	529 139

a) Billets subordonnés de premier rang

Le 7 mars 2002, Corus a émis, pour un capital total de 375 000 \$ US, des billets subordonnés de premier rang, 8,75 % [les «billets»] venant à échéance en 2012, à un prix représentant 99,186 % du capital global. Les billets sont rachetables au gré de la Société, en totalité ou en partie, à compter du 1^{er} mars 2007 à des prix de rachat précis plus les intérêts courus à la date de rachat.

La Société a conclu des swaps de devises pour fixer l'obligation quant aux paiements d'intérêt et de capital sur les billets. Ces swaps ont entraîné un taux d'intérêt effectif de 9,33 % sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette américaine. Le taux de change applicable à la tranche capital de la dette a été fixé à 1,6107 \$ CA, approximativement 604 000 \$ CA.

b) Emprunts bancaires

La Société compte une facilité de prêt d'exploitation renouvelable de 25 000 \$ comportant des taux d'intérêt et des options d'emprunt identiques à ceux des facilités de crédit décrites ci-dessous. Au 31 août 2005, la Société n'avait fait aucun prélèvement sur cette facilité de crédit. Si la Société devait faire un prélèvement sur cette facilité, ce prélèvement serait classé comme échéant à moins d'un an dans les bilans consolidés.

En date du 31 janvier 2005, la facilité de crédit de la Société, y compris les emprunts bancaires, consentie par un syndicat de banques, a été modifiée. La modification a entraîné le report de l'échéance de la facilité au 31 janvier 2009. Le montant consenti de 215 000 \$ est renouvelable et remboursable à l'échéance. Les autres conditions de la facilité de crédit modifiée sont essentiellement similaires à celles de la facilité de crédit précédente. Au 31 août 2005, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit. La Société dispose de fonds en dollars canadiens et en dollars américains. Au 31 août 2005, il n'y avait aucune tranche américaine des emprunts bancaires [28 000 \$ US (36 764 \$ CA) en 2004].

Les taux d'intérêt sur le solde des emprunts bancaires fluctuent en fonction des taux d'acceptations bancaires canadiennes et du TIOL et ont été de 2,7 % en moyenne pour l'exercice terminé le 31 août 2005 [2,4 % en 2004].

Les banques détiennent en garantie une charge de premier rang sur tous les actifs et toutes les entreprises de Corus et de certaines filiales de Corus, comme il est indiqué dans les conventions de crédit. De même, des garanties illimitées sont fournies par certaines filiales. En vertu de la facilité, la Société s'est engagée à maintenir certaines clauses restrictives financières. La direction a établi que, au 31 août 2005, la Société respectait les clauses restrictives prévues aux termes des emprunts bancaires.

13. CRÉDITS REPORTÉS

	2005	2004
Avantages pour le public associés aux acquisitions	21 209	31 102
Swaps de devises convertis en dollars canadiens au taux courant	158 838	111 625
Produits non gagnés tirés des droits de distribution et d'octroi de licences de films	12 320	2 800
Divers	3 422	637
	195 789	146 164

14. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

La Société a autorisé l'émission, sous réserve de l'approbation des porteurs, d'au moins les deux tiers des actions de catégorie A existantes, d'un nombre illimité d'actions de catégorie A participatives («actions de catégorie A avec droit de vote»), ainsi qu'un nombre illimité d'actions de catégorie B participatives sans droit de vote («actions de catégorie B sans droit de vote»), d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégories 1 et 2.

Les actions de catégorie A avec droit de vote sont échangeables en tout temps contre un nombre équivalent d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont échangeables contre un nombre équivalent d'actions de catégorie A avec droit de vote dans des circonstances restreintes.

Les actions privilégiées de catégorie A sont rachetables en tout temps au gré de Corus et rachetables en tout temps au gré d'un porteur d'une action privilégiée de catégorie A pour un montant égal à la contrepartie reçue par Corus au moment de l'émission de ces actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A ont le droit de recevoir un dividende non cumulatif à un taux que le conseil d'administration de Corus peut déterminer sur le montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A. Toute action privilégiée de catégorie 1, action privilégiée de catégorie 2, action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote ont infériorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie A et sont assujetties, à tous les égards, aux privilèges, droits, conditions, restrictions et interdictions se rattachant aux actions privilégiées de catégorie A, y compris à l'égard du versement de dividendes.

Les actions privilégiées de catégorie 1 et de catégorie 2 peuvent être émises en une ou plusieurs séries avec les attributs désignés par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie 1 ont priorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie 2.

En cas de liquidation ou de dissolution de Corus ou d'une distribution d'actifs de Corus afin de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A auront droit à un paiement prioritaire par rapport à toutes les autres catégories d'actions jusqu'à concurrence du montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A, mais n'auront droit à aucun montant excédentaire. Les biens et les actifs restants seront disponibles pour les distributions aux porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote qui seront payées ou distribuées équitablement, action pour action, respectivement entre les porteurs des actions de catégorie A avec droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote, sans préférence ou distinction.

Émis et en circulation

Depuis le 31 août 2003, les variations des actions de catégorie A avec droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote se résument comme suit :

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Total
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$
Solde au 31 août 2003	1 726 712	26 743	40 914 588	854 888	881 631
Conversion d'actions de catégorie A avec droit de vote en actions de catégorie B sans droit de vote	(1 783)	(28)	1 783	28	–
Émission d'actions en vertu du régime d'options sur actions	–	–	97 728	2 212	2 212
Rembourseme nt des prêts aux dirigeants en vue de l'achat d'actions	–	–	–	210	210
Solde au 31 août 2004	1 724 929	26 715	41 014 099	857 338	884 053
Émission d'actions en vertu du régime d'options sur actions	–	–	64 020	1 650	1 650
Rembourseme nt des prêts aux dirigeants en vue de l'achat d'actions	–	–	–	208	208
Solde au 31 août 2005	1 724 929	26 715	41 078 119	859 196	885 911

Régime d'options sur actions

En vertu du régime d'options sur actions de la Société [le «régime»], la Société peut attribuer des options pour l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote à des dirigeants, des administrateurs, des employés ou des consultants admissibles de la Société. Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées aux fins d'émission en vertu du régime est de 4 084 642 actions. Toutes les options sont attribuées pour des durées ne dépassant pas dix ans à partir de leur date d'attribution. Le prix d'exercice de chaque option équivaut au cours des actions de la Société à la date de l'attribution. Les options s'acquiescent à raison de 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution.

Un sommaire des options en cours au 31 août 2005 et des modifications survenues depuis le 31 août 2003 est présenté ci-dessous :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 31 août 2003	3 105 114	29,74
Attribuées	537 700	24,02
Confisqués	(395 511)	36,77
Exercées	(97 728)	22,62
En cours au 31 août 2004	3 149 575	28,10
Attribuées	443 600	23,80
Confisquées	(90 666)	31,66
Exercées	(64 020)	25,77
En cours au 31 août 2005	3 438 489	27,49

La juste valeur de chaque option attribuée a été calculée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes, d'après les hypothèses suivantes :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Durée prévue	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	4,31 %	4,08 % à 4,67 %
Rendement boursier	0,21 %	0,19 %
Volatilité	35,98 %	37,21 % à 39,52 %

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice 2005 était de 9,02 \$ l'option. La valeur estimative des options est amortie par imputation aux résultats sur la période d'acquisition des options selon la méthode linéaire. La Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 2 271 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2005 [1 287 \$ en 2004], laquelle a été attribuée au surplus d'apport.

Au 31 août 2005, le nombre d'options en cours et pouvant être exercées se présentait comme suit :

Fourchette des prix d'exercice (\$)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
19,05 – 24,95	1 516 592	5,5	22,80	630 690	22,07
25,25 – 35,83	1 417 402	2,7	28,10	1 395 577	28,06
37,00 – 44,00	504 495	2,6	39,91	503 064	39,92
19,05 – 44,00	3 438 489	3,9	27,49	2 529 331	28,93

Le 1^{er} septembre 2005, la Société a attribué 262 000 autres options sur actions de catégorie B sans droit de vote aux dirigeants et aux employés admissibles de la Société. Ces options peuvent être exercées à raison de 32,25 \$ l'action.

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir les dividendes que le conseil d'administration décide de déclarer sur chaque action lorsque ces dividendes sont déclarés ou versés. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir au cours de chaque période de dividende, avant le versement des dividendes sur les actions de catégorie A avec droit de vote, un dividende additionnel de 0,01 \$ l'action par année. Ce dividende additionnel est sujet à un rajustement au prorata en cas de regroupements futurs ou de divisions futures des actions et en cas d'émission d'actions sous forme de dividende en actions. Après le versement ou la mise de côté pour versement des

dividendes non cumulatifs additionnels sur les actions de catégorie B sans droit de vote, les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote participent à égalité de rang, action pour action, à tous les dividendes ultérieurs déclarés.

Le 9 décembre 2003, le conseil d'administration de Corus a approuvé le versement d'un dividende semestriel de 0,02 \$ aux titulaires d'actions de catégorie A avec droit de vote et de 0,025 \$ de catégorie B sans droit de vote. Le 14 avril 2005, le conseil d'administration de Corus a consenti à augmenter le dividende semestriel à verser aux porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote à 0,045 \$ et aux titulaires d'actions de catégorie B sans droit de vote à 0,05 \$. Au cours de l'exercice 2005, la Société a versé deux dividendes semestriels, soit le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux respectivement le 15 décembre 2004 et le 15 juin 2005. Le montant total des dividendes versés a été de 3 190 \$.

Prêts aux dirigeants en vue de l'achat d'actions

En octobre 2001, le conseil d'administration de la Société a autorisé l'attribution de prêts à certains de ses dirigeants afin de financer l'acquisition d'actions de catégorie B sans droit de vote de la Société sur le libre marché. Ces prêts ne portent pas intérêt et sont garantis par un billet et les actions de catégorie B sans droit de vote en question. Chaque prêt a une durée de dix ans à compter du 1^{er} décembre 2001 et comporte des paiements annuels équivalant à 10 % du capital initial ou à 10 % de la prime avant impôts de l'employé pour le dernier exercice complet de la Société, selon le montant le plus élevé des deux. Au 31 août 2005, la Société avait des prêts à recevoir de 1 410 \$ [1 619 \$ en 2004] de certains dirigeants admissibles. Au 31 août 2005, la valeur marchande des actions détenues en garantie des prêts était de 1 762 \$ [1 300 \$ en 2004].

Unités d'actions liées au rendement

La Société a attribué des unités d'actions liées au rendement à certains employés. Chaque unité donne au participant le droit de recevoir une somme équivalant au cours de clôture des actions de catégorie B sans droit de vote échangées à la Bourse de Toronto à la fin de la période de restriction, multipliée par le nombre d'unités acquises calculé à l'atteinte de certains critères de rendement. La période de restriction pour les unités d'actions liées au rendement attribuées au cours de l'exercice 2003 a pris fin le 31 août 2005; la période de restriction pour les unités d'actions liées au rendement attribuées au cours de l'exercice 2004 prend fin le 31 août 2006; et la période de restriction pour les unités d'actions liées au rendement attribuées au cours de l'exercice 2005 prend fin le 31 août 2007. Pour recevoir le versement rattaché aux unités acquises, l'employé doit être en service actif à la clôture de la période de restriction. La charge de rémunération se rapportant aux unités d'actions liées au rendement est constatée tout au long de la période de restriction en fonction de la rémunération totale qui devrait être versée à la fin de la période de restriction comme si les critères de rendement étaient atteints au cours de la période. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 août 2005 à l'égard de ce régime s'est élevée à 4 495 \$ [1 697 \$ en 2004] et a été constatée dans le poste Coût direct des ventes et frais administratifs.

Incidence pro forma des rémunérations à base d'actions

En ce qui concerne l'attribution d'options aux employés au 31 août 2003, si un coût de rémunération avait été déterminé pour la rémunération à base d'actions d'après la méthode de comptabilisation à la juste valeur, le bénéfice net (perte nette) et le résultat par action de la Société auraient été ramenés aux montants pro forma présentés dans le tableau suivant :

	2005	2004
Bénéfice net (perte nette)	71 114	(23 137)
Bénéfice net (perte nette) pro forma	69 598	(25 123)
Résultat de base net pro forma par action	1,63 \$	(0,59) \$
Résultat de base et dilué pro forma par action	1,62 \$	(0,59) \$

15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

a) Les impôts sur les bénéfices futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les composantes importantes des passifs et des actifs d'impôts futurs de la Société se présentaient comme suit au 31 août :

	2005	2004
Passifs d'impôts futurs		<i>[révisé, note 26 b)]</i>
Charges reportées déduites aux fins fiscales mais capitalisées aux fins comptables	1 350	3 181
Déduction pour amortissement en sus de l'amortissement comptable	118	542
Bénéfice de sociétés en nom collectif reporté	3 476	2 637
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des placements	39 509	38 959
Licences de radiodiffusion et autres actifs incorporels	150 757	148 538
Divers, montant net	2 623	4 881
Total des passifs d'impôts futurs	197 833	198 738
Actifs d'impôts futurs		
Amortissement comptable en sus de la déduction pour amortissement	33 913	35 795
Obligations d'emploi constatées sur l'équation de regroupement	-	361
Reports en avant de pertes, déduction faite des provisions pour moins-value	18 066	24 242
Amortissement déduit aux fins comptables et dépassant le montant aux fins fiscales	800	1 583
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des placements	1 199	1 159
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des produits constatés	688	4 134
Écarts dans l'équation du prix d'acquisition	57	57
Divers, montant net	1 864	1 041
Total des actifs d'impôts futurs	56 587	68 372
Passif d'impôts futurs net	141 246	130 366
Moins la tranche échéant à moins d'un an des actifs d'impôts futurs	6 498	13 719
Passif d'impôts futurs	147 744	144 085

b) Les composantes importantes de la charge d'impôts sur les bénéfices attribuable aux activités d'exploitation se présentent comme suit :

	2005	2004	2003
Impôts exigibles	34 209	26 326	25 281
Charge (recouvrement) d'impôts futurs rattaché(e) à l'apparition et à la résorption des écarts temporaires	2 559	(22 227)	7 115
Charge (recouvrement) d'impôts futurs découlant de l'affectation (de la constatation) de pertes	9 035	782	(4 460)
Charge d'impôts futurs découlant de modifications du taux d'imposition	254	16 810	-
Divers	(3 247)	5 234	598
Charge d'impôts	42 810	26 925	28 534

c) Le rapprochement des impôts sur les bénéfices attribuables aux activités d'exploitation calculés aux taux prévus par la loi et de la charge d'impôts se présente comme suit :

	2005		2004		2003	
	\$	%	\$	%	\$	%
Impôts aux taux fédéral et provinciaux combinés	41 356	35,4	2 578	36,3	26 543	37,5
Écarts par rapport aux taux d'impôt prévus par la loi se rapportant à l'amortissement des actifs incorporels	166	0,1	(84)	(1,2)	–	–
Tranche non déductible (non imposable) des pertes en capital nettes (gains en capital nets) à la vente de placements	(19)	–	22	0,3	1 869	2,6
Augmentation des impôts futurs découlant de la variation du taux d'impôt prévu par la loi	254	0,2	16 810	236,7	–	–
Résorption des écarts temporaires de la période visée comptabilisés à l'origine d'après les taux d'impôt à long terme	–	–	1 012	14,3	(102)	(0,1)
Impôt des grandes sociétés et retenues d'impôts étrangers	1 617	1,4	1 084	15,3	1 170	1,7
Divers	(564)	(0,5)	5 503	77,5	(946)	(1,3)
	42 810	36,6	26 925	379,2	28 534	40,3

d) La Société comptabilise comme des actifs d'impôts futurs l'économie provenant des reports en avant de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'économie se réalisera. Au 31 août 2005, la Société avait des reports en avant de pertes disponibles d'environ 77 500 \$. Un actif d'impôts futurs de 26 800 \$ [34 200 \$ en 2004] a été constaté à l'égard de ces reports en avant, déduction faite d'une provision pour moins-value de 8 700 \$ [9 900 \$ en 2004].

Les reports en avant de pertes disponibles expireront comme suit :

2008	2 700
2009	6 200
2010	33 800
2011	8 300
2015	6 700
2024	1 300
2025	1 000
Sans expiration – pertes en capital	17 500
	77 500

16. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités commerciales de la Société sont menées par les trois secteurs d'exploitation isolables suivants :

Radio

La division Radio compte 53 stations de radio, situées principalement dans les centres urbains à croissance élevée au Canada. Les produits sont tirés de la publicité diffusée par ces stations.

Télévision

La division Télévision possède des participations dans plusieurs chaînes de télévision spécialisée, services de télévision payante, stations de télévision traditionnelle, services audionumériques et services de publicité par câble. Les produits proviennent des frais d'abonnement et de la publicité.

Contenu

La division Contenu englobe la production et la distribution de films et d'émissions de télévision ainsi que l'attribution de licences pour les produits dérivés et la vente de ces derniers. Les produits sont tirés de l'attribution de licences pour les films, les émissions de télévision privées et les produits dérivés ainsi que de l'édition. Avant l'exercice 2005, la division Contenu se composait de deux groupes : la production et la distribution de produits de télévision et les produits dérivés sous marque. Corus a réorganisé sa structure interne de sorte que ces deux groupes sont gérés comme faisant partie d'un processus d'exploitation intégré, et il n'est plus pertinent de les considérer comme des activités séparées. Depuis l'exercice 2005, les résultats de la division Contenu sont présentés globalement, et les éléments de l'information sectorielle correspondants des périodes antérieures ont été redressés aux fins de comparaison.

Exception faite de ce qui est mentionné précédemment, les conventions comptables des secteurs sont identiques à celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. La direction évalue le rendement de ces secteurs d'activité d'après les produits d'exploitation, moins le coût direct des ventes et les frais administratifs. Les opérations entre les secteurs isolables sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les conventions comptables des secteurs sont identiques à celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. La direction évalue le rendement de ces secteurs d'activité d'après les produits d'exploitation, moins le coût direct des ventes et les frais administratifs. Les opérations entre les secteurs isolables sont comptabilisées à la juste valeur marchande.

a) Produits d'exploitation et bénéfice sectoriel (perte sectorielle)

Exercice terminé le 31 août 2005	Radio	Télévision	Contenu	Siège social	Éliminations	Consolidés
Produits	252 685	354 201	82 318	–	(6 135)	683 069
Coût direct des ventes et frais administratifs	183 680	213 419	78 750	18 611	(6 702)	487 758
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	69 005	140 782	3 568	(18 611)	567	195 311
Amortissement des immobilisations corporelles	6 979	9 060	3 926	3 745	–	23 710
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	1 859	–	2 718	–	4 577
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	55 561	–	55 561
Autres produits, montant net	7 982	312	(3 641)	(10 147)	–	(5 494)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	54 044	129 551	3 283	(70 488)	567	116 957

Exercice terminé le 31 août 2004 ¹	Radio	Télévision	Contenu	Siège social	Éliminations	Consolidés
Produits	227 868	332 349	112 639	–	(6 052)	666 804
Coût direct des ventes et frais administratif s	167 826	207 294	196 360	10 970	(6 044)	576 406
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	60 042	125 055	(83 721)	(10 970)	(8)	90 398
Amortissement des immobilisati ons corporelles	8 776	8 759	2 800	5 347	–	25 682
Amortissement des immobilisati ons incorporelles	787	3 687	–	2 802	–	7 276
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	55 276	–	55 276
Autres produits, montant net	431	(1 047)	818	(5 139)	–	(4 937)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	50 048	113 656	(87 339)	(69 256)	(8)	7 101

Exercice terminé le 31 août 2003 ¹	Radio	Télévision	Contenu	Siège social	Éliminations	Consolidés
Produits	226 034	306 885	116 269	–	(5 270)	643 918
Coût direct des ventes et frais administratifs	167 920	193 470	113 103	8 779	(4 666)	478 606
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	58 114	113 415	3 166	(8 779)	(604)	165 312
Amortissement des immobilisations corporelles	7 806	9 555	2 527	4 820	–	24 708
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 367	4 507	–	3 918	–	9 792
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	61 030	–	61 030
Autres produits, montant net	(41)	488	1 345	(7 816)	–	(6 024)
Frais de restructuration	1 198	249	3 578	–	–	5 025
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	47 784	98 616	(4 284)	(70 731)	(604)	70 781

Les résultats du secteur Siège social correspondent au coût différentiel des frais indirects dépassant le montant attribué aux autres secteurs d'exploitation.

Les produits bruts proviennent des régions suivantes selon l'emplacement géographique des clients :

	2005	2004	2003
Canada	624 130	577 402	545 694
États-Unis	25 754	36 020	43 221
Autres pays	33 185	53 382	55 003
	683 069	666 804	643 918

Les flux de rentrées de Corus pour l'exercice 2005 découlent principalement des trois secteurs suivants : publicité [58 %], frais d'abonnement [27 %] et frais de licence [9 %] [respectivement 55 %, 27 % et 14 % en 2004].

b) Actifs sectoriels

	2005	2004 ¹
		<i>[révisé, note 26 b)]</i>
Radio	713 427	705 000
Télévision	878 323	855 186
Contenu	145 947	162 119
Siège social	191 963	151 782
Éliminations	(1 296)	(2 221)
	1 928 364	1 871 866

Les actifs sont situés surtout au Canada.

c] Dépenses en immobilisations par secteur

	2005	2004 ¹	2003 ¹
Radio	4 733	4 889	6 432
Télévision	7 052	6 843	3 461
Contenu	2 622	3 529	2 173
Siège social	4 810	2 160	2 842
	19 217	17 421	14 908

Les immobilisations corporelles sont situées principalement au Canada.

d] Écart d'acquisition

	2005	2004 ¹
Radio	406 016	412 933
Télévision	326 947	329 247
Contenu	22 338	22 338
	755 301	764 518

L'écart d'acquisition est situé surtout au Canada.

1) Les résultats de la division Contenu sont présentés globalement en 2005, et les éléments de l'information sectorielle correspondants des périodes antérieures ont été redressés aux fins de comparaison.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers ont été calculées comme suit :

i] Actif et passif à court terme

En raison des échéances à court terme des instruments financiers inclus dans l'actif et le passif à court terme, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

ii] Placements et autres actifs

a] La juste valeur des actions cotées en bourse comprises dans cette catégorie est déterminée selon le cours de clôture de ces placements.

b] La juste valeur des autres placements de cette catégorie n'est pas calculable.

iii] Dette à long terme

La valeur comptable des emprunts bancaires de la Société se rapproche de leur juste valeur parce que les intérêts sont fondés sur le taux préférentiel des banques canadiennes et les taux des acceptations bancaires canadiennes ainsi que sur le taux de base des banques américaines et le TIOL.

Au 31 août 2005, la juste valeur des billets de la Société s'établissait à 403 125 \$ US [407 344 \$ US en 2004].

iv] Instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des swaps de taux d'intérêt et de devises sont fondées sur les cours fournis par les contreparties aux contrats.

Les justes valeurs estimatives de ces swaps se présentent comme suit :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Swaps de devises	(158 838)	(242 005)	(111 625)	(142 875)
Swaps de taux d'intérêt	–	–	(3 278)	(3 278)

Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment déterminé et d'après les informations pertinentes sur le marché et sur l'instrument financier. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et des questions de jugement importantes et ne peuvent donc être établies avec précision. Les modifications apportées aux hypothèses peuvent influencer considérablement sur ces estimations.

Risques de crédit et concentration

Les risques de crédit associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt dépendent de la capacité des contreparties à respecter les modalités des contrats. En cas d'inexécution par les contreparties, la perte comptable de la Société se limitera au montant net qu'elle aurait le droit de recevoir en vertu des contrats et des ententes. Ces risques sont atténués en traitant avec de grandes institutions financières bien cotées.

Les débiteurs découlant des revenus de publicité et des frais d'abonnement des stations affiliées ne sont soumis à aucune concentration du risque de crédit.

Les débiteurs liés à la distribution et à l'attribution de licences d'exploitation exclusive de longs métrages et d'émissions télévisées sont assujettis à un risque de crédit. Ce risque est atténué parce que la Société conclut des contrats de licence et de distribution avec un bon nombre de radiodiffuseurs et de distributeurs internationaux importants.

18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit rapproche les numérateurs et les dénominateurs utilisés pour le calcul du résultat par action de base et dilué.

	2005	2004	2003
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice [numérateur]	71 114	(23 137)	40 021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [dénominateur]			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	42 761	42 719	42 641
Incidence des titres dilutifs	334	–	4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	43 095	42 719	42 645

Pour l'exercice 2004, les options émises en vertu du régime ont été exclues du calcul du résultat dilué par action, parce que leur exercice a un effet antidilutif.

19. ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Figurent ci-dessous des informations supplémentaires à l'égard des états des flux de trésorerie consolidés :

a) La variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation se compose de ce qui suit :

	2005	2004	2003
Débiteurs	(13 055)	13 268	8 246
Charges payées d'avance et autres charges	(1 794)	1 629	628
Créditeurs et charges à payer	6 040	(24 456)	(15 484)
Impôts sur les bénéfices à payer	(1 497)	(11 753)	10 064
Crédits reportés	12 354	1 664	(406)
Divers	187	1 253	333
	2 235	(18 395)	3 381

b] Les intérêts versés, les intérêts reçus et les impôts sur les bénéfices payés et classés dans les activités d'exploitation sont les suivants :

	2005	2004	2003
Intérêts versés	53 855	55 800	60 467
Intérêts reçus	2 995	2 135	1 803
Impôts sur les bénéfices payés	36 279	38 568	15 338

20. GAINS ET PERTES DE CHANGE

La Société a tenu compte de certains gains et certaines pertes dans ses états des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit) consolidés en raison de son risque de change. Une partie de ces gains et de ces pertes se rapportent aux activités d'exploitation, tandis que d'autres sont de nature financière. Les gains et les pertes de change sont présentés comme suit dans les états financiers consolidés :

	2005	2004	2003
États des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit) consolidés			
Coût direct des ventes et frais administratifs	(825)	(1 222)	(772)
Autres produits, montant net	(3 338)	(2 245)	(6 638)
Total des gains de change	(4 163)	(3 467)	(7 410)

Le tableau suivant fait ressortir l'écart de conversion figurant séparément dans les capitaux propres :

Solde au 31 août 2003	(5 089)
Incidence de la variation des taux de change sur la conversion de l'actif net des établissements étrangers autonomes	(1 949)
Solde au 31 août 2004	(7 038)
Incidence de la variation des taux de change sur la conversion de l'actif net des établissements étrangers autonomes	(3 418)
Divers	447
Solde au 31 août 2005	(10 009)

21. RAPPROCHEMENT DES PCGR DU CANADA ET DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés en dollars canadiens selon les PCGR du Canada. Les rajustements et les renseignements suivants seraient nécessaires pour que les présents états financiers consolidés soient conformes aux PCGR des États-Unis.

a) Rapprochement avec les PCGR des États-Unis

	2005	2004	2003
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR du Canada	71 114	(23 137)	40 021
Plus (moins) les rajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Charges reportées [i]	1 858	4 474	7 246
Incidence fiscale des rajustements	(764)	(1 789)	(2 898)
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR des États-Unis	72 208	(20 452)	44 369
Plus (moins) les rajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Gains latents sur les placements classés comme prêts à être vendus, déduction faite des impôts [ii]	1 864	640	320
Perte latente sur les contrats d'instruments dérivés [iii]	(41 634)	(2 420)	(31 055)
Perte de change latente à la conversion des établissements étrangers autonomes	(3 418)	(1 949)	(6 276)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	29 020	(24 181)	7 358

	2005	2004	2003
Résultat net par action selon les PCGR des États-Unis			
De base	1,69 \$	(0,48) \$	1,04 \$
Dilué	1,68 \$	(0,48) \$	1,04 \$
Résultat étendu par action selon les PCGR des États-Unis			
De base	0,68 \$	(0,57) \$	0,17 \$
Dilué	0,67 \$	(0,57) \$	0,17 \$

Postes du bilan selon les PCGR des États-Unis

	2005		2004	
	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
Placements et autres actifs [ii]	36 886	34 391	41 683	37 419
Charges reportées [i]	15 560	14 557	19 305	16 444
Licences de radiodiffusion et écart d'acquisition [iv]	1 269 853	1 278 138	1 273 558	1 281 843
Crédits reportés [iii]	195 789	278 956	146 164	177 414
Passif d'impôts futurs	147 744	134 972	144 085	140 927
Autres éléments de la perte étendue cumulés	–	(80 200)	–	(37 012)
Autres composantes des capitaux propres	930 262	944 854	861 180	871 260

L'effet cumulatif de ces rajustements sur les capitaux propres se présente comme suit :

	2005	2004
Autres composantes des capitaux propres		
Charges reportées [i], [iii]	(622)	(1 716)
Quote-part du bénéfice des entités émettrices [iv]	4 758	4 758
Écart de conversion	10 456	7 038
Autres éléments de la perte étendue cumulés		
Pertes latentes sur les placements [ii]	(1 547)	(3 411)
Perte latente sur les contrats d'instruments dérivés [iii]	(68 197)	(26 563)
Perte de change latente à la conversion des établissements étrangers autonomes	(10 456)	(7 038)
Effet cumulatif total des rajustements sur les capitaux propres	(65 608)	(26 932)

Les écarts importants entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis et leur incidence sur les états financiers consolidés se résument comme suit :

i] Charges reportées

Les frais de démarrage des nouveaux réseaux spécialisés et les frais associés à la réorganisation des stations de radio sont reportés et amortis selon les PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ii] Gains (pertes) latent(e)s sur les placements

Selon les PCGR des États-Unis, les titres de participation ayant une juste valeur facilement calculable et non classés comme titres négociables sont classés comme «titres prêts à être vendus» et présentés à leur juste valeur, les gains et les pertes latents étant inclus dans le résultat étendu et présentés comme un élément distinct des capitaux propres, déduction faite des impôts sur les bénéfices reportés s'y rapportant. Selon les PCGR du Canada, ces placements sont comptabilisés au coût et réduits uniquement si la baisse de valeur est de nature permanente. La Société a déterminé que la baisse de la juste valeur était temporaire en se fondant sur la situation financière et sur le fait qu'elle avait l'intention et la capacité de conserver son placement dans l'émetteur pendant une période suffisante pour permettre le recouvrement prévu de la valeur marchande. La Société a utilisé des éléments probants, comme des rapports d'analystes de l'industrie, pour étayer cette conclusion.

iii] Instruments dérivés et activités de couverture

Selon les PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés doivent être inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures doivent être ramenés à leur juste valeur dans les résultats. Si l'instrument dérivé est une couverture, et selon la nature de la couverture, les variations de la juste valeur des instruments dérivés seront soit compensées par la variation de la juste valeur des actifs, des passifs ou des engagements fermes couverts dans les résultats, ou reportées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté dans les résultats.

iv] Quote-part du bénéfice des entités émettrices

Selon les PCGR du Canada, le placement correspondant à la participation de 20 % de Nelvana dans TELETOON au cours de l'exercice 2001 et le placement dans Western International Communications Ltd. [«WIC»] au cours de l'exercice 2000 ont été comptabilisés à la valeur d'acquisition jusqu'à ce que le CRTC ait approuvé les opérations. Lorsque la Société a obtenu l'approbation du CRTC, le montant comptabilisé à la valeur d'acquisition a servi de base pour la répartition du prix d'acquisition, et la comptabilisation à la valeur de consolidation a débuté. Selon les PCGR des États-Unis, la comptabilisation à la valeur de consolidation des placements commence à partir de la date où la Société a fait l'acquisition d'actions de Nelvana et de WIC.

b] Rémunération à base d'actions

En ce qui a trait aux options sur actions attribuées aux employés après le 31 août 2003, la Société a adopté la méthode de la juste valeur conformément au SFAS n° 123, intitulé «Accounting for Stock-Based Compensation». La Société applique la prise de position n° 25 de l'Accounting Principles Board relativement à la comptabilisation des options sur actions ordinaires attribuées aux employés et aux dirigeants avant le 1^{er} septembre 2003. Si la charge de rémunération avait été calculée d'après la juste valeur estimative des options attribuées avant le 1^{er} septembre 2003, le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 août 2005 aurait diminué de 4 198 \$ pour s'établir à 66 916 \$ ou à 1,56 \$ l'action [la perte nette de 2004 aurait augmenté de 10 160 \$ pour s'établir à 30 612 \$, ou à 0,72 \$ l'action, et le bénéfice net de 2003 aurait diminué de 15 498 \$ pour s'établir à 28 871 \$ ou à 0,68 \$ l'action]. Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont conformes à celles présentées à la note 14.

22. AIDE ET FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX

Les produits incluent 2 053 \$ [2 309 \$ en 2004 et 1 248 \$ en 2003] de financement de production obtenus dans le cadre de programmes gouvernementaux. Ce financement prévoit un supplément aux droits de licence canadiens pour une série de production et n'est pas remboursable. De même, les produits incluent 1 011 \$ [1 080 \$ en 2004 et 938 \$ en 2003] de subventions gouvernementales relativement à la commercialisation de livres sur le marché canadien et le marché international. La majorité des subventions sont remboursables si la marge bénéficiaire moyenne pour la période de trois exercices suivant la réception des fonds est supérieure ou égale à 10 %.

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

La Société et ses filiales sont parties à certains litiges qui ne sont pas dans le cours normal de leurs affaires. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de la Société par rapport à ces litiges a une incidence importante sur les états financiers consolidés.

La Société est partie à divers contrats de location-exploitation à long terme visant l'utilisation d'installations et d'équipement. Les montants exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

2006	22 139
2007	18 255
2008	15 790
2009	9 186
2010	4 716
Par la suite	26 926
	97 012

Les loyers constatés dans le poste Coût direct des ventes et frais administratifs ont totalisé environ 13 411 \$ [11 549 \$ en 2004 et 10 637 \$ en 2003].

La Société a conclu de nombreux contrats relatifs aux droits de diffusion ou de distribution de certains films et de certaines émissions de télévision pour l'avenir. Ces contrats, dont la durée varie entre un an et cinq ans, engagent généralement la Société à acheter certains films et certaines émissions de télévision ou certaines quantités de productions futures. L'acquisition de ces droits de distribution et de radiodiffusion dépend de la livraison réelle des productions. La direction estime que ces contrats donneront lieu à des dépenses d'émissions et de films futures d'environ 147 021 \$.

En général, la Société n'a pas comme politique d'émettre des garanties à des sociétés affiliées sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou à des tiers, sauf dans certains cas.

Un grand nombre de contrats de la Société, particulièrement ceux ayant trait aux acquisitions et aux cessions d'actifs d'entreprises, comprenaient des clauses d'indemnisation en vertu desquelles la Société peut être tenue d'effectuer des paiements à un fournisseur ou à un acheteur par suite d'une violation des conditions de garantie et de déclaration prévues aux contrats se rapportant à des questions comme le statut de la Société, la propriété des actifs, l'environnement, le consentement des cessions, les questions en matière d'emploi, les litiges, les impôts à payer et d'autres responsabilités éventuelles importantes. Le montant éventuel maximal des paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces clauses d'indemnisation ne peut être quantifié de manière raisonnable, car certaines indemnités ne sont pas assujetties à une limite monétaire. Au 31 août 2005, la direction estimait qu'il n'y avait que de très faibles possibilités que des paiements au comptant importants soient effectués aux termes des clauses d'indemnisation.

La Société dédommage ses administrateurs et ses dirigeants pour toute réclamation ou perte raisonnable subie dans l'exercice de leurs fonctions dans les limites permises par la loi. La Société a souscrit et maintient une assurance de responsabilité civile à l'intention de ses administrateurs et de ses dirigeants ainsi que de ceux de ses filiales.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu des opérations dans le cours normal des affaires avec des entités qui sont assujetties à un contrôle commun quant aux droits de vote et avec des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable. Ces opérations sont mesurées à une valeur d'échange correspondant au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés, et conclues à des conditions normales du marché.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu d'apparentés des revenus d'abonnement au service de câblodistribution et des revenus de publicité et de programmation de 94 633 \$ [92 279 \$ en 2004 et 89 250 \$ en 2003], des revenus de production et de distribution de 2 463 \$ [3 055 en 2004 et 2 120 \$ en 2003], ainsi que des frais de services administratifs et autres de 6 561 \$ [5 506 \$ en 2004]. En outre, la Société a versé à des apparentés des frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite de 4 800 \$ [4 546 \$ en 2004 et 3 636 \$ en 2003] et des frais de services administratifs et autres de 2 007 \$ [1 486 \$ en 2004 et 1 051 \$ en 2003]. Au 31 août 2005, la Société avait un encours à recevoir d'apparentés d'un total de 20 077 \$ [9 868 \$ en 2004].

La Société a fourni à des apparentés du temps publicitaire à la radio et à la télévision en échange de publicité à la télévision. Aucune contrepartie monétaire n'a été échangée pour ces opérations, et aucun montant n'a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2005, Corus a acquis, moyennant une contrepartie de 931 \$ au comptant, une entreprise de publicité par câble de Shaw Communications Inc., entreprise assujettie à un contrôle commun.

Le capital social [note 14] et les autres placements [note 6 b] comprennent des prêts de 6 438 \$ [6 780 \$ en 2004] consentis à certains dirigeants de la Société à des fins de logement ou de placement. Les prêts sont garantis par les charges sur les résidences personnelles des dirigeants ou par des placements connexes. Les prêts ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre le 2 avril 2007 et le 31 octobre 2012.

25. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre un régime à cotisations déterminées aux employés à plein temps admissibles. En vertu du régime, la Société verse une cotisation correspondant à 5 % du salaire de l'employé, sous réserve du montant limite prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le montant versé en 2005 au titre du régime à cotisations déterminées s'est élevé à 5 527 \$ [4 768 \$ en 2004 et 4 594 \$ en 2003]. Le montant versé est environ le même que la charge incluse dans les états des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit) consolidés.

26. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CORRESPONDANTS

a) Les états financiers consolidés correspondants ont été reclassés par rapport aux états financiers déjà présentés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers consolidés de 2005.

b) La Société a révisé ses soldes d'écart d'acquisition et d'impôts futurs pour traduire le redressement de certains passifs d'impôts comptabilisés à l'égard d'acquisitions faites avant l'exercice 2003. Le changement a donné lieu à la constatation d'un montant porté en diminution du poste Écart d'acquisition, mais n'a pas entraîné de modification du bénéfice net présenté pour les périodes antérieures. Les soldes des passifs d'impôts futurs et de l'écart d'acquisition ont chacun été réduits de 25 000 \$.

Renseignements sur la Société

CORUS ENTERTAINMENT INC.

Inscriptions boursières

TSX : CJR.NV.B

NYSE : CJR

Siège social

630, 3rd Avenue S.W., Suite 501

Calgary (Alberta) T2P 4L4

Téléphone : 403 444-4244

Télécopieur : 403 444-4242

Bureau administratif

181, Bay Street, Suite 1630

Toronto (Ontario) M5J 2T3

Téléphone : 416 642-3770

Télécopieur : 416 642-3779

Internet

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et les communiqués de presse de Corus Entertainment ainsi que toute autre information utile pour les relations avec les investisseurs peuvent être consultés dans Internet, à l'adresse www.corusent.com sous la rubrique «Investor Information».

Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l.

Institution bancaire principale

La Banque Toronto-Dominion

Agent des transferts

Compagnie Trust CIBC Mellon

Toronto (Ontario)

Téléphone : 1 800 387-0825

Télécopieur : 416 643-5501

www.cibcmellon.com

Services aux investisseurs CIBC Mellon

Ridgefield, New Jersey

Téléphone : 1 800 526-0801

www.cibcmellon.com

Gouvernance

Les renseignements sur la gouvernance de Corus Entertainment sont contenus dans la circulaire d'information et peuvent également être obtenus sur demande auprès de la Société ou sur son site Web à l'adresse www.corusent.com, sous la rubrique «Investor Information».

Renseignements supplémentaires

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille, les autres investisseurs et les parties intéressées peuvent communiquer avec la Société au 416 642-3770 ou visiter le site Web à l'adresse www.corusent.com.

Pour obtenir des exemplaires additionnels du rapport annuel de Corus Entertainment, veuillez faire parvenir votre demande par télécopieur au vice-président des Communications, au 416 642-3779. To receive an English version of this Annual Report, please fax your request to the Vice President of Communications at 416 642-3779.

Assemblée générale annuelle

15 décembre 2005
10 heures (heure de l'Est)
Hockey Hall of Fame
BCE Place
30 Yonge Street
Toronto (Ontario)

Droits d'auteur et sources

©Corus^{MD} Entertainment Inc. Tous droits réservés.

Les marques de commerce figurant dans le présent rapport annuel sont des marques déposées de Corus^{MD} Entertainment Inc., ou de ses filiales, et ne peuvent être utilisées que sous licence.

Pour obtenir des renseignements sur des droits d'auteur particuliers, pour se servir d'une image utilisée dans le présent rapport annuel, ou pour obtenir une source d'information particulière relative aux recherches sur les nouveaux médias utilisées dans ce rapport annuel, veuillez communiquer avec la Société ou accéder au site Web à l'adresse : www.corusent.com.